

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(62^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 9 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Sécurité des manifestations sportives.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5669).
2. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5669).

DÉFENSE

- M. Arthur Paechr, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'équipement, et suppléant M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le fonctionnement.
- M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la dissuasion nucléaire.
- M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et la communication.
- M. Philippe Briand, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.
- M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine.
- M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les personnels de la défense.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le soutien des forces.

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

MM. Paul Mercieca,
Pierre Lellouche,
Jean-Michel Boucheron,
Daniel Colin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt de rapports** (p. 5701).

4. **Ordre du jour** (p. 5701).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SECURITÉ DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 9 novembre 1993,

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la sécurité des manifestations sportives.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 10 novembre, à quinze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

2

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des articles de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'équipement, qui interviendra également au nom de M. Patrick Balkany, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le fonctionnement.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la défense, mes chers collègues, nous revenons de loin !

Il y avait ceux qui pensaient que le budget de la défense était un budget comme les autres et qu'à ce titre, il devait être largement amputé pour contribuer à la réduction des dépenses de l'Etat et des déficits publics. Ceux-là pensaient sans doute aussi que tout danger militaire ayant disparu, notre pays se devait, avant tout, de réduire ses dépenses militaires.

Il y avait heureusement aussi ceux qui constataient que sur la première fois depuis plus de quarante ans, la guerre s'était, hélas ! de nouveau installée en Europe, sans que l'on puisse raisonnablement en évoquer la fin ni prévoir son extension possible ou même notre propre degré d'implication dans les mois à venir.

On doit vous savoir gré, à vous, monsieur le ministre d'Etat, et au Gouvernement dirigé par M. Balladur, d'avoir essayé de tirer les leçons de l'évolution géostratégique et d'avoir accepté d'ouvrir le débat sur les nouvelles menaces et sur les alliances désormais nécessaires pour y faire face, bref - et cela dit sans aucun esprit de flagorneur - d'avoir fait preuve d'un très grand sens des responsabilités, alors même que les questions de défense ne constituent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la préoccupation majeure de notre opinion publique.

C'est la raison pour laquelle on peut dire que le budget d'équipement des armées pour 1994 est inespéré, même s'il n'est pas totalement satisfaisant à moyen terme.

Je voudrais d'ailleurs d'emblée le situer dans son contexte.

Il s'agit d'un projet de transition - vous avez dit, monsieur le ministre d'Etat, un projet de cohérence - entre un projet de loi de programmation que votre prédéces-

seur avait, certes, déposé sur le bureau de l'Assemblée, mais qui n'avait été ni examiné ni *a fortiori* voté, et une future loi de programmation qui n'est pas encore élaborée.

De plus, le Gouvernement a décidé, à juste titre, de préparer un Livre blanc sur la défense, susceptible d'orienter la planification des armées pour les prochaines années. Dans ces conditions, nous comprenons parfaitement que ce budget, parce que ce n'est pas son rôle - et j'insiste sur ce point - ne présente aucune originalité, si je puis dire, ne propose aucune orientation nouvelle et ne puisse effectuer aucun choix.

Mais, et c'est important, le montant des crédits disponibles est suffisant pour permettre la poursuite des principaux programmes, pour la plupart très engagés, sans en arrêter aucun. Notre système militaire sera ainsi maintenu à niveau, en attendant que le Gouvernement puisse, à la lumière des travaux de la commission du Livre blanc, nous soumettre de nouvelles orientations.

J'en viens maintenant à la présentation du budget.

Pour ne pas alourdir inutilement mon exposé, je ne rappellerai ici que les trois grandes masses qui le constituent : le projet de loi de finances pour 1994, qui s'élève à 94,9 milliards de francs ; les crédits d'équipement transférés au titre III en raison de la suppression du compte de commerce de l'armement terrestre, qui s'élèvent à 2,6 milliards ; les reports de crédits à consommer en 1994, qui représentent 5,5 milliards, soit un total de près de 103 milliards de francs, en augmentation de 5,7 p. 100 sur les crédits d'équipement disponibles en 1993 ; il y a longtemps que nous n'avions vu un tel pourcentage !

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, obtenu 103 milliards de crédits pour 1994, mais en y incluant des recettes qui ne sont pas reconductibles. Dans ces conditions, la référence budgétaire qui sera retenue pour la future programmation ne risque-t-elle pas d'être seulement de 94,9 milliards de francs ?

M. Jean-Michel Boucheron. Très bonne question !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. A ce stade de mon exposé, je voudrais vous faire part de quelques remarques.

Premièrement, la comparaison entre 1994 et 1993 est quasiment impossible, compte tenu des divers aléas qui affectent ces deux budgets, d'une part les annulations, reports et opérations extérieures en 1993, d'autre part les reports, transferts et opérations extérieures en 1994, en espérant qu'il n'y aura, sur cet exercice, ni gel ni annulations de crédits.

Deuxièmement, les reports à consommer en 1994, à hauteur de 5,5 milliards, ne sont pas intégralement ventilés entre tous les programmes et tous les chapitres et articles budgétaires. Aussi la commission des finances a-t-elle souhaité, pour faciliter son contrôle, obtenir un engagement précis et détaillé du Gouvernement sur l'ouverture effective de ces crédits de report.

Troisièmement, compte tenu de l'ampleur de nos engagements à l'extérieur, il convient de trouver un mode de financement qui n'obère pas les crédits courants de votre ministère.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Je sais que le Gouvernement a chargé M. le sénateur Trucy d'une mission sur ce sujet, et je souhaite qu'une solution puisse être mise en œuvre à bref délai.

L'examen des crédits disponibles par domaine montre que, avec plus 3,7 p. 100 pour l'armée de l'air, plus 6 p. 100 pour l'armée de terre, plus 4,3 p. 100 pour la

marine, plus 5,4 p. 100 pour la gendarmerie, la progression est cohérente avec l'ensemble du projet de budget. Un effort particulier est consenti pour l'espace, avec plus 13,8 p. 100.

L'effort de recherche représente toujours 8,01 p. 100 du titre V et la recherche-développement, 28,4 p. 100 du même titre, les dépenses de recherche et développement progressant plus rapidement que l'ensemble des dépenses d'équipement.

En revanche, la décreue des dépenses nucléaires, amorcée dès 1989, se poursuit, avec une baisse de 8,8 p. 100.

Ces quelques chiffres nous amènent aussi à plusieurs remarques.

On pourrait penser que l'arrêt des essais nucléaires, contre lequel je me suis prononcé à titre personnel, puisse être générateur d'économies réellement significatives. Or il n'en est rien, car le coût du simple maintien en l'état du dispositif d'essai s'élève à plus de 2,5 milliards de francs par an - certains disent 3 milliards - sans compter les coûts annexes, tel que la présence des unités chargées de la sécurité du site ou des sommes compensatrices que l'on continue naturellement à verser au territoire.

Si l'on peut discuter sur les arguments politiques qui ont motivé le maintien du moratoire des essais, si l'on peut - ce n'est pas mon cas - avoir des doutes sur la nécessité technique de la reprise des essais, on peut, en revanche, affirmer que la suspension des essais est une mauvaise décision, ne serait-ce que sur le strict plan économique.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. J'en viens maintenant aux questions de fond, et plus particulièrement au problème de la programmation.

D'une manière plus générale, on est obligé de constater que si la gestion des diverses lois de programmation - vous n'y êtes pour rien, monsieur le ministre d'Etat - a souvent été chaotique dans le passé, un effet de contagion sur la gestion budgétaire s'est produit, par le biais des gels, des annulations, des transferts et des reports de crédits qui échappent, pour l'essentiel, au contrôle du Parlement, ce qui demeurent inacceptable.

Pour le seul budget 1994, on retarde de six mois le porte-avions nucléaire, le Rafale Air et le Rafale Marine ; on réduit de soixante-six à quarante-quatre les commandes prévues de chars Leclerc ; on ne livre que trois Mirage 2000 DA au lieu de six ; on retarde le programme de missiles balistiques M 5.

Ainsi, d'année en année, se justifie davantage notre préoccupation à long terme pour les programmes d'équipement.

Il se trouve que tous ces programmes ont été lancés presque simultanément, vers la fin des années 80 et sont, à l'heure actuelle, très engagés. Il faut les mener à leur terme, mais ils ne sont pas correctement financés.

Depuis plusieurs années, on est ainsi amené à les étaler dans le temps, ce qui entraîne forcément un renchérissement des coûts en raison du maintien des capacités de production sur une durée plus longue.

A titre d'exemple, on a estimé que le retard de 30 mois du porte-avions nucléaire, décidé antérieurement, avait dégagé 2,5 milliards de francs en trésorerie et généré, simultanément, un surcoût net de 440 millions de francs. En d'autres termes, cela revient à dire que ces 2,5 milliards de dépenses décalées de 30 mois ont coûté un intérêt de 18 p. 100.

M. Pierre Lellouche. Très juste !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. De même, le retard du Rafale génère un surcoût estimé entre 400 et 700 millions selon les sources.

En poursuivant dans la même voie, qui n'est pas celle d'une bonne gestion des crédits publics - et une fois encore, monsieur le ministre d'Etat, ni vous ni le Gouvernement actuel n'y êtes pour quelque chose ; je ne fais qu'émettre une considération d'ordre général en personne qui a l'habitude plusieurs années de traiter ces problèmes de programmation - on est forcément conduit à aggraver l'insuffisance des crédits de paiement et à s'acheminer vers une impasse budgétaire considérable.

La question se pose donc de savoir si d'autres solutions de financement ne sont pas envisageables. S'il est peu probable, dans le contexte actuel, et probablement dans le futur proche, de voir augmentées les ressources budgétaires, il ne paraît pas déraisonnable d'imaginer le financement de ce déficit par un emprunt spécifique ou par d'autres formules d'emprunt éventuellement négociables avec les entreprises, qui se révéleraient beaucoup moins onéreux et qui permettraient d'achever en temps voulu la totalité des programmes, de doter les armées des matériels dont elles ont besoin au moment opportun ou de favoriser la bonne fin des contrats d'exportation.

Cette méthode permettrait de consolider nos industries d'armement et d'éviter des réductions massives d'effectifs dont le coût social élevé contribue au renchérissement des programmes.

Globalement, le coût des grands programmes va s'accroître au fur et à mesure de leur entrée en phase de fabrication.

Les sept programmes les plus importants : le Rafale, le porte-avions nucléaire, le Leclerc, les hélicoptères Tigre et NH-90, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, les missiles balistiques M 45 et M 5 vont nécessiter, d'ici huit à dix ans, de l'ordre de 350 milliards de francs, contre 18 milliards en 1994.

Or, si l'on se réfère au seul document existant, le référentiel ancien, le coût total de l'ensemble des programmes s'élèvera à 417 milliards de francs au cours des quatre prochaines années, ...

M. Pierre Lellouche. Sans compter l'espace !

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. ... ce qui pose, comme l'a souligné la commission Raynaud, un problème de financement majeur et non résolu, compte tenu des dépenses incompressibles dans le domaine de la recherche, de l'entretien programmé des matériels ou des munitions.

En réalité, certains programmes ne sont pas financés à l'heure actuelle, et c'est ce que j'ai voulu dire quand, avec Patrick Balkany, nous avons évoqué en juillet le cas du NH-90. Cela veut dire qu'il faut accroître substantiellement les crédits d'équipement de la défense, sauf à renoncer à la modernisation de nos parcs de matériels et à passer par pertes et profits les quelque 150 milliards de francs déjà dépensés pour ces programmes.

Cette gestion chaotique, que j'ai déjà évoquée, risque de nous conduire à sacrifier en amont l'effort de recherche indispensable pour l'avenir et en aval l'entretien programmé, les rechanges et les munitions, voire les crédits de fonctionnement.

Le poids des programmes en cours obère très fortement nos capacités de financer les nouveaux programmes de la nouvelle génération auxquels il faut pourtant déjà penser si l'on ne veut pas être rapidement dépassé sur le plan technologique. Nous ne pourrions à l'avenir envisager de les financer seuls. Des solutions européennes sont

inévitables et indispensables. Elles devront être envisagées tout à fait en amont, au niveau de la définition des programmes et de leurs spécifications techniques, ce qui plaide en faveur de la création, sous une forme à déterminer, d'une agence européenne de l'armement.

Des solutions européennes sont également nécessaires au niveau des politiques d'achat, sous l'angle de la préférence communautaire, et au niveau de la coopération industrielle qui suppose désormais une restructuration des entreprises industrielles de défense mais aussi l'acceptation de nouvelles répartitions de compétences au niveau européen. C'est la condition de la survie de l'industrie européenne sur le marché international de l'armement face à la concurrence américaine. L'industrie de défense française, qui emploie 10 p. 100 de la main-d'œuvre des industries manufacturières de notre pays et qui réalise à elle seule 2 p. 100 du produit intérieur brut, n'a pas d'autre solution pour échapper à son désarroi actuel, à son cortège de milliers d'emplois perdus, et à la menace de disparition d'un important tissu de petites et moyennes entreprises.

En conclusion, le projet de budget militaire pour 1994 ne peut et ne doit pas tenir lieu de référence pour la future loi de programmation.

Sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, je me permettrai - et n'y voyez aucune agression à votre endroit - une réflexion strictement personnelle.

Je souhaiterais que la loi de programmation ne soit pas discutée dès le printemps prochain. Si elle l'était alors que le Livre blanc ne sera connu que depuis quelques semaines, cela voudrait dire que les décisions de programmation seraient prises en amont, avant qu'ait pu avoir lieu l'indispensable discussion de fond sur les orientations que le Gouvernement aura pu tirer du Livre blanc.

Or il faut au contraire, dès la publication du Livre blanc, ouvrir au Parlement - et aussi devant le pays, afin qu'il se sente concerné - un grand débat. Vous devez être celui qui lancera devant le pays ce débat, qui ne peut être utilement engagé qu'après achèvement des travaux de la commission du Livre blanc.

Ensuite, mais ensuite seulement, on pourra valablement effectuer les travaux de planification à long terme qui doivent nécessairement précéder la rédaction d'un projet de loi de programmation.

A mon sens - et malheureusement, nous avons déjà vécu cela -, un débat se limitant à la discussion au Parlement du préambule de la loi de programmation n'aura aucun impact sur l'opinion publique et ne facilitera pas l'adhésion du pays à la politique de défense que vous préconisez et à laquelle nous souscrivons. Elle ne facilitera pas non plus son financement budgétaire à long terme.

Cela étant, si le Gouvernement, respectant ses engagements, présente la loi de programmation au printemps, je pense qu'il faudra définir de nouvelles méthodes de programmation, plus rigoureuses, intégrant tous les coûts - tout le titre V et une bonne partie du titre III - plus contraignantes aussi, pour empêcher le renouvellement des à-coups budgétaires dont on connaît les conséquences catastrophiques pour les industriels. Mais ce sera l'occasion d'un autre débat.

A ces quelques réserves près, et en vous remerciant tout particulièrement, monsieur le ministre d'Etat, d'avoir grandement facilité le travail du rapporteur spécial, la commission des finances a bien évidemment émis un avis favorable à l'adoption du budget de la défense pour

l'équipement pour 1994. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais intervenir maintenant au nom de M. Patrick Balkany, rapporteur spécial pour le titre III, retenu en Israël par un déplacement prévu de très longue date et qui m'a demandé de le suppléer.

Avant de rappeler et de commenter les principaux axes du budget de fonctionnement de la défense pour 1994, puis d'évoquer deux questions de fond qui me semblent essentielles, je veux parler du financement des opérations extérieures et du service national, je souhaiterais tout d'abord, en quelques mots, le replacer dans son contexte.

Le budget de fonctionnement de la défense pour 1994 peut être qualifié, d'une certaine façon, de budget de transition. Il s'inscrit, en effet, tout à fait légitimement dans la continuité de l'organisation et des structures existantes, dans l'attente des conclusions de la commission du Livre blanc et des nouvelles orientations que le Gouvernement soumettra au Parlement au printemps prochain dans le cadre de la future loi de programmation.

Il permet, ce faisant, de marquer une pause dans le processus de restructuration, pause qui est bienvenue pour deux raisons. D'une part, les restructurations décidées en 1993 et au cours des années antérieures ne sont pas encore toutes achevées et nos armées ont besoin d'un minimum de temps pour les « absorber ». D'autre part, dans le contexte économique et social actuel, de nouvelles restructurations seraient malvenues, notamment dans certaines régions.

J'en viens au budget lui-même.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'établit à 147,6 milliards de francs, pensions comprises, dont 48,7 milliards au titre des pensions civiles et militaires. Hors pensions, les crédits s'élèvent à 98,9 milliards de francs, dont 2,6 milliards de crédits transférés du titre V au titre III, soit 96,3 milliards à structure budgétaire constante, ce qui traduit une augmentation de 1,4 p. 100 par rapport au budget voté pour 1993.

Ce budget est caractérisé par quatre orientations majeures.

En premier lieu, le Gouvernement a décidé de procéder à une pause dans le processus de réduction des effectifs militaires engagé depuis plusieurs années ; les effectifs restent pratiquement inchangés par rapport à 1993, avec seulement 376 suppressions nettes d'emplois militaires au lieu de 16 400 en 1993. Les effectifs globaux du ministère de la défense s'élèvent au total à 609 902 agents : 505 546 militaires, dont 207 582 emplois d'appelés, et 104 356 agents civils.

En deuxième lieu, j'en ai déjà dit un mot, le Gouvernement a décidé parallèlement de n'engager aucune nouvelle opération de restructuration en 1994. Encore une fois, dans le contexte actuel, il s'agit à l'évidence d'une sage décision.

En troisième lieu, pour faire face aux besoins opérationnels des armées, le processus de professionnalisation partielle des unités de l'armée de terre est poursuivi. Quelque 1 000 emplois d'engagés volontaires de l'armée de terre sont créés et financés par redéploiements d'effectifs au sein de l'armée de terre. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des objectifs retenus par l'armée de terre, à savoir 38 000 engagés volontaires en 1997, au lieu de 28 000 actuellement.

Enfin, le projet de budget prévoit la suppression de 3 500 emplois civils du ministère de la défense. La moitié de ces suppressions d'emplois relèvent de la délégation générale pour l'armement dont il convient en effet de réduire - et non de supprimer d'un seul coup - les sur-effectifs particulièrement importants. A ce titre, 1 724 emplois budgétaires d'ouvriers sont supprimés dans les établissements industriels de la direction des constructions navales ; ces suppressions se traduiront par le non-remplacement de certains départs en retraite et par des départs volontaires ou anticipés. Cet ajustement est, hélas ! amplement justifié par le niveau de la charge d'activité des établissements de la direction des constructions navales.

Dans le cadre de ces orientations, les principaux postes de dépenses de fonctionnement augmentent dans des proportions limitées et raisonnables.

Les dépenses de rémunérations et charges sociales, soit 64,7 milliards de francs, augmentent de 3,3 p. 100 par rapport au budget voté pour 1993, compte tenu des crédits transférés du titre V en raison de la clôture du compte de commerce ; à structures budgétaires constantes, la masse des crédits de rémunération et charges sociales n'augmente plus que de 1,6 p. 100.

Je n'évoquerai pas ici le détail des mesures de revalorisation catégorielle ou indemnitaire prévues dans mon rapport. M. Balkany les décrit. Je me bornerai simplement à indiquer que, si leur volume est peut-être moindre que certaines années, chacun comprendra que, dans le contexte économique et financier actuel, il n'était effectivement pas possible de faire davantage. Par ailleurs, 666 millions sont demandés au titre des provisions pour les mesures générales intéressant les personnels.

Les charges de pensions, soit 48,7 milliards de francs pour 586 000 retraités, augmentent de 2 p. 100. A cette occasion, je crois utile de souligner que ces dépenses pourraient être affectées, à moyen et long termes, par la professionnalisation accrue des armées et surtout par l'éventuel abandon de la conscription. Il convient, à ce titre, de s'en préoccuper au-delà du problème général du financement de tout régime de pension.

Les dépenses de matériel et fonctionnement s'élèvent à 19,8 milliards de francs, en augmentation de 6,4 p. 100 par rapport au budget voté pour 1993 et de 2,5 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de la même année. A structures budgétaires constantes, hors transferts liés à la suppression du compte de commerce, les crédits de fonctionnement augmentent de 2,6 p. 100.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,3 p. 100 pour la marine, de 1,4 p. 100 pour la gendarmerie, de 1,6 p. 100 pour l'armée de l'air, de 2,3 p. 100 pour l'armée de terre et de 12,7 p. 100 pour la section commune qui est très directement touchée par le transfert des crédits du compte de commerce.

Si l'évolution générale des crédits est satisfaisante, je crois devoir cependant appeler votre attention sur l'évolution en longue période des crédits nécessaires à l'activité des forces.

Les niveaux d'entraînement de la marine et de l'armée de l'air paraissent globalement convenables au regard des normes généralement admises, notamment au sein des armées étrangères. En revanche, la situation de l'armée de terre est plus préoccupante. En effet, son rythme annuel d'entraînement - au demeurant stable en 1994 par rapport à 1993 - se situe sensiblement en deçà des niveaux retenus dans les autres pays.

Depuis plusieurs années, l'évolution des crédits d'entretien programmé des matériels, d'ailleurs répartis entre les titres III et V, est également préoccupante. Les crédits demandés pour 1994, soit 4 milliards de francs au titre III, sont certes stabilisés, en francs courants, par rapport à 1993, mais on peut craindre, en longue période, une érosion régulière et dommageable de ces crédits.

Deux questions essentielles pour l'avenir de nos armées doivent être évoquées.

Dans l'immédiat, c'est la question du financement des opérations extérieures qui se pose avec le plus d'acuité et d'urgence.

Les dépenses liées aux opérations extérieures ont atteint 4,293 milliards de francs sur le titre III, face à des crédits supplémentaires de seulement 2,800 milliards de francs en loi de finances rectificative pour 1993. Au total, les crédits des armées ont été ponctionnés, titres III et V réunis, de quelque 6,143 milliards de francs en 1993 et, en termes nets, de 3,3 milliards de francs.

Dans le même temps, les remboursements de l'ONU sont très faibles - pour ne pas dire dérisoires - très tardifs et ne sont, en tout état de cause, pas reversés au budget de la défense. Simultanément, nous devons participer, pour des sommes non négligeables, au financement de ces opérations, par les subsides que nous versons à l'ONU.

Compte tenu des interventions en cours, de celles qui sont prévisibles en 1994 et de celles qu'on peut craindre ou imaginer, il paraît urgent de trouver, dès le budget de 1994, un système permanent de financement de ces dépenses exceptionnelles et aléatoires.

A plus lointaine échéance se pose la question du service national dont je souhaite vous dire quelques mots, même si, j'en conviens parfaitement, le sujet n'est pas d'actualité.

Globalement, la réduction de la durée du service national à dix mois a été convenablement « digérée » par les armées dans le cadre de la disponibilité opérationnelle différée, sous réserve, toutefois, d'un problème préoccupant.

On constate, en effet, une véritable inflation des reports d'incorporation avec, actuellement, près de 1 300 000 jeunes en situation de report

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est bien !

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial.* Dès lors, on peut craindre une très mauvaise régulation saisonnière des flux d'incorporation en fin de reports, alors que ces flux sont déjà très concentrés sur le second semestre. La combinaison de la disponibilité opérationnelle différée et des rythmes d'incorporation peut conduire à une nette insuffisance des unités effectivement opérationnelles, à l'issue de la phase d'instruction, au cours du second semestre de chaque année.

Par ailleurs, la conscription fonctionne convenablement, sans difficulté sérieuse.

Pour autant, la question de l'armée de métier reste posée et devra être définitivement tranchée le moment venu, c'est-à-dire en amont des travaux de programmation, compte tenu notamment de son impact considérable sur le budget militaire et sur l'organisation des forces. Quatre séries d'arguments doivent, me semble-t-il, être examinés à ce sujet.

En premier lieu, la conscription est sans conteste inadaptée aux interventions lointaines - nous avons pu le constater avec la guerre du Golfe - et une armée de masse n'est sans doute plus indispensable en l'état actuel des menaces auxquelles nous sommes confrontés depuis la

chute du mur de Berlin, d'autant que les ressources de la conscription sont, à moyen terme, potentiellement supérieures aux emplois.

En deuxième lieu, l'armée de métier risque d'être coûteuse. Cependant, rien n'est sûr dans ce domaine tant il semble difficile, faute peut-être d'outils analytiques suffisamment développés, d'isoler les coûts actuels de la conscription et de cerner les coûts futurs de l'armée professionnelle. Des chiffrages sont en cours, à la demande de la commission du Livre blanc, sur la base de deux hypothèses, l'une fondée sur l'étude d'une professionnalisation à capacités constantes, ce qui conduirait notamment à une armée de terre de 202 000 hommes environ, l'autre sur l'étude d'une professionnalisation à coûts constants, l'armée de terre devant dans ce cas être ramenée aux alentours de 135 000 hommes.

Je souhaite que l'on aboutisse à des évaluations exhaustives et incontestables sur ces sujets et qu'elles puissent être rapidement transmises au Parlement, en toute hypothèse avant la phase active de programmation.

En troisième lieu, il est probable que, malgré le chômage actuel, la professionnalisation se heurterait à des problèmes sérieux de recrutement, sauf à revaloriser substantiellement les rémunérations, alors qu'une professionnalisation partielle est tout à fait possible : 1 000 postes d'engagés volontaires seront créés en 1994 et l'objectif de 38 000 engagés en 1997 ne paraît pas hors d'atteinte. Les armées doivent, en effet, renforcer leur professionnalisation et adapter leur organisation pour être en mesure de répondre à toute éventualité.

Enfin, le développement des formes non militaires du service national permet de répondre à des besoins évidents tout en aidant à résoudre le problème de l'excédent des ressources et en maintenant le caractère universel de la conscription. Ainsi, 25 000 jeunes font déjà leur service dans la police, la gendarmerie, la coopération et l'aide technique ; 600 emplois d'appelés sont créés dans la gendarmerie et 1 500 dans la police en 1994.

J'ai moi-même proposé en d'autres lieux, dit M. Balkany, que les appelés puissent être mis à la disposition des polices municipales dans le cadre de conventions à passer entre l'Etat et les communes.

Cela étant, j'en conviens, la question de l'armée de métier n'est pas d'actualité, et cela pour deux raisons : d'une part, la situation de l'emploi ne permet pas de l'envisager actuellement ; d'autre part, c'est une question « stratégique » qui doit trouver sa place au cœur des réflexions du Livre blanc et du futur débat de programmation.

Pour conclure sur ce point, je souhaite qu'il soit possible d'associer, le plus tôt possible, la représentation nationale aux études qui sont ou seront menées.

D'une façon plus générale, la loi de programmation devra bien entendu, avant toute chose, fixer des orientations précises en ce qui concerne les matériels, les grands programmes d'équipement et les crédits du titre V. Mais, à mon sentiment, compte tenu des incidences de tous ordres sur le volume de crédits, elle devra également préciser, pour chacune des armées, le format des forces, le niveau des effectifs et les modalités de recrutement des personnels militaires.

La loi de programmation devra également veiller à la cohérence physique des objectifs retenus quant aux volumes et à la technicité des matériels à servir et quant au volume et à la qualification des effectifs rémunérés pour les servir. Enfin, elle devra intégrer parallèlement les crédits d'entretien programmé des matériels, aussi bien au titre III qu'au titre V.

Autrement dit, la loi de programmation devra intégrer la quasi-totalité des crédits du titre III.

Pour conclure, en dépit de l'évolution, préoccupante à long terme, de quelques postes de dépenses de fonctionnement, je suis convaincu que ce budget permettra de maintenir notre système de défense en l'état et de préserver ses capacités opérationnelles, dans l'attente des nouvelles orientations de la future loi de programmation.

C'est la raison pour laquelle, sous le bénéfice des quelques remarques que j'ai formulées en son nom, M. Balkany vous demande, au nom de la commission des finances, de bien vouloir l'adopter (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la dissuasion nucléaire.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, c'est dans un contexte géostratégique profondément bouleversé par les événements de ces trois dernières années que nous examinons le projet de budget pour 1994.

Dans ce débat, trois questions dominent tout.

Première question : la France doit-elle garder la doctrine de dissuasion nucléaire indépendante que nous a laissée le général de Gaulle ?

Depuis trente ans, cette doctrine a assuré la sécurité absolue de nos populations et de notre territoire. Elle est intervenue dans un contexte d'équilibre de la terreur entre deux supergrands. Elle a donné à la France une position particulière tant sur le plan de la stratégie et de la diplomatie qu'au sein de l'Alliance atlantique.

La réponse à cette première question est claire : c'est oui, sans hésitation. La dissuasion doit rester la clé de voûte de notre politique de défense. Tout le monde l'admet ou presque. Encore faut-il que ce discours officiel corresponde à la réalité des actes et des décisions, ce qui n'est pas toujours le cas.

M. Jean Marsaudon. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. La France a bénéficié d'une situation exceptionnelle parce que, pendant plusieurs décennies, les choses sont restées simples : c'était la guerre froide ; deux Etats s'opposaient à la fois en Europe et sur tous les continents et chacun d'eux se satisfaisait d'un équilibre fondé sur une certaine rationalité de l'utilisation de la dissuasion.

Aujourd'hui, la manière dont cette rationalité, qui a été à la fois celle des gouvernements occidentaux et, progressivement, celle des gouvernements soviétiques successifs après Staline, évolue est préoccupante. De plus en plus nombreux sont les nouveaux gouvernements, essentiellement dans le tiers monde, qui n'ont pas du tout la même conception de la dissuasion. Il convient donc d'avoir à leur égard une attitude beaucoup plus prudente.

Grâce à sa dissuasion nucléaire, la France occupait une place à part dans l'Alliance atlantique. Elle manifestait ainsi une spécificité qu'elle conserve encore, mais qui est parfois remise en question par tel ou tel de nos alliés. Cela lui permettait d'assumer ses responsabilités non seulement en Europe, mais dans le monde entier, et lui donnait un poids spécifique très supérieur à celui qu'auraient dû lui valoir sa puissance économique ou sa réalité démographique.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir s'il faut conserver une doctrine de dissuasion nucléaire immuable dans un monde qui a profondément été modifié ou s'il convient de l'adapter aux réalités.

La deuxième question qui domine notre débat est donc très claire : faut-il se borner à maintenir cette doctrine nucléaire vieille déjà de trente ans ou est-il nécessaire de l'ajuster au contexte géostratégique nouveau ?

Nombreux sont ceux qui pensent, tout en restant profondément fidèles au principe fondamental de cette dissuasion, qu'il convient aujourd'hui de la réactualiser c'est-à-dire de la faire évoluer en fonction des nouvelles menaces plus diffuses, plus imprévisibles que celle d'hier qui était, en définitive, le cauchemar d'une apocalypse accompagnée d'une invasion massive de l'Europe centrale et occidentale.

Immédiatement, certains demandent si nous devons abandonner pour autant notre conception fondamentale et nous engager dans une doctrine d'utilisation, certains disent même de rétorsion.

Je pense que le problème ne doit pas être posé ainsi. Il est essentiel de conserver ce qui a fait, fondamentalement, la réussite, le succès, de notre doctrine, mais il faut bien considérer que, comme disent certains experts, géopoliticiens bien connus de Pierre Lellouche, « Si l'ours a perdu ses griffes, de nombreux serpents qui dormaient se sont réveillés. »

A la menace simpliste que nous affrontons avec nos alliés, se substitue un monde incertain, dangereux, versatile. Il est donc évident que nous devons réfléchir aux adaptations à apporter à notre doctrine.

Nous devons d'abord l'adapter au fait que, progressivement, insensiblement, l'influence et la présence américaines s'atténuent en Europe. Désormais il ne subsiste presque plus d'armes nucléaires atlantiques sur notre continent exception faite, bien entendu, de celles appartenant aux forces nucléaires françaises et britanniques. Ainsi la protection fondamentale, oreiller sur lequel se reposait la plupart des peuples européens, devient aléatoire.

Par ailleurs, un grave danger naît de la prolifération des armes due à la dissémination des arsenaux nucléaires, car si ces derniers étaient autrefois bien gardés, l'évasion des matières fissiles ou de pièces essentielles est aujourd'hui relativement facile. Cette prolifération risque d'aboutir, dans quelques années, à la présence sur la scène internationale d'une dizaine de pays disposant d'armes nucléaires, car il en est où le seuil des études est déjà dépassé.

La dissémination nucléaire doit entraîner un réexamen intellectuel et stratégique des possibilités que peut offrir la France, car nous ne saurions rester figés dans notre doctrine traditionnelle. Dans le cadre du maintien de grands programmes, il nous appartient d'étudier quelques types d'armes nouvelles qui nous permettraient de mieux résister aux menaces subtiles que pourrait faire peser sur nos villes - Marseille, Toulon, Nice - ou sur certains sites stratégiques tel ou tel missile rustique dont disposerait un pays d'importance moyenne qui aurait réussi à se procurer à la fois la technique, les techniciens et les moyens.

Nous devons donc réexaminer notre doctrine. Il conviendra d'y veiller à l'avenir. Restreinte hier à une stratégie de frappe massive anti-cités, la doctrine française doit aujourd'hui évoluer vers une nouvelle conception anti-sites - les mots comptent.

Le bras séculier de la doctrine de riposte massive anti-cités était constitué par les sous-marins nucléaires qui, sur ordre du Président de la République, chef de l'Etat, pouvaient, en cas d'extrême danger, vitrifier quinze ou vingt

villés de plusieurs millions d'habitants. Telle était la situation d'hier où l'on prenait en otage d'énormes populations. Aujourd'hui, qui songe à vitrifier, à détruire, à raser telle ou telle grande ville ? Cela n'a jamais été le cas, même dans les graves conflits que nous avons connus, comme celui du Vietnam ou celui du Golfe. Si certaines velléités sont apparues dans quelques milieux militaires ou d'extrême politique, personne n'a jamais raisonnablement pensé que, sauf cas tragique, l'on enverrait des bombes sur Bagdad.

Aujourd'hui, au contraire, contre certains pays qui peuvent menacer notre sécurité, il faut envisager une autre riposte que des bombardements massifs à coup de missiles sous-marins ou par utilisation d'une force de frappe de grande ampleur. Il est donc nécessaire de réfléchir – je sais que tel est le cas – à d'autres formes d'armes, à d'autres styles d'engins, plus précis, plus mobiles, moins détectables, permettant, si nécessaire, de tenir en respect tel ou tel adversaire non par une doctrine d'emploi, mais par une gesticulation bien conduite. Cela nécessite un effort considérable sur le plan de la technique comme sur le plan industriel ou sur celui de la conception. Nous sommes arrivés à un moment où nous devons renouveler notre pensée militaire.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Les menaces existant à travers le monde doivent nous conduire à envisager différentes solutions entre lesquelles nous pourrions choisir en temps opportun.

Je tiens également à revenir rapidement sur un sujet qui m'est cher, à propos duquel je suis complètement à contre-courant de la pensée officielle française, mais j'en ai l'habitude depuis longtemps. Il s'agit de la défense anti-missiles.

Je ne comprends pas pourquoi, comment et au nom de quoi les autorités françaises, civiles ou militaires, font preuve d'un tel scepticisme sur un sujet dont – pardonnez-moi de le souligner – en dehors de la France, certains états-majors et divers milieux responsables se préoccupent très sérieusement.

M. Jean Marsaudon. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Il ne s'agit pas, bien entendu, compte tenu des moyens financiers limités dont dispose la France, pays devenu puissance moyenne, hélas ! de constituer, à grands frais, l'énorme armada antimissiles que nécessiterait la mise en œuvre complète d'une telle doctrine. Même les Etats-Unis ont bien des difficultés à y parvenir. Sans essayer, par conséquent, de réaliser un système compliqué à base de nombreux satellites, de stations de renseignements en temps réel et de bien d'autres moyens informatiques décisifs, ne pourrions-nous œuvrer, soit seuls, soit en coopération avec certains de nos alliés européens aussi concernés que nous par des missiles venant de l'extérieur, en vue de mettre en place des moyens capables de neutraliser, dans sa phase terminale, le missile qui nous menacerait, avant qu'il ne frappe telle cité ou tel site stratégique ?

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Si je soulève ce problème à l'occasion de la discussion budgétaire, je sais pertinemment qu'on ne peut le résoudre dans l'imédiat.

J'en termine en posant la troisième question : compte tenu de l'importance, aujourd'hui comme hier, de la force de dissuasion, accorde-t-on à cette partie de notre

défense les moyens financiers et techniques qu'il convient ? Apparemment, oui, bien que l'on constate un lent déclin des crédits nucléaires depuis quelques années, avec, surtout, une décélération au cours des derniers exercices et bien que, malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, ce budget, en dépit de vos efforts, traduite une nouvelle diminution de plus de 8 p. 100 des dotations correspondantes. Selon les techniciens qui sont plus compétents que moi en la matière, cela correspond à une réduction de 18 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993.

Certes, dans l'ensemble, la France s'efforce de maintenir une puissance nucléaire adaptée à ses missions et à sa place. Il n'en reste pas moins que nous constatons une diminution constante, et je ne parle même pas de la suppression du S 4 ou de tel ou tel engin du passé. Je relève ainsi que l'on a dû mettre en cocon le missile Hadès, que l'on est passé de six sous-marins nucléaires à quatre – cependant d'une nouvelle génération, donc beaucoup plus puissants que les précédents – que l'on enregistre des retards en de nombreux domaines. Nous le savons tous et il n'est pas utile d'insister, bien que cela constitue tout de même une source d'inquiétude pour demain. Et je ne parle pas non plus du porte-avions nucléaire qui portera les Rafale qu'avec plusieurs années de retard.

Dans ce secteur du nucléaire nous devons, coûte que coûte, essayer de maintenir éteints les crédits qui nous sont nécessaires. Leur importance est d'autant plus grande que, derrière le nucléaire, fonctionne tout un appareil militaro-industriel, essentiel pour assurer notre place en Europe et dans le monde. Le nucléaire occupe de grandes entreprises, des ingénieurs, des cadres, des ouvriers français qui, malgré les difficultés que nous avons rencontrées ont eu le mérite de construire seuls la filière française du nucléaire et de nous doter d'un armement qui fait notre fierté.

Cet acquis sera-t-il en péril demain ? Les perspectives que nous connaissons quant aux industries de défense nous inquiètent véritablement. J'ajoute que notre inquiétude est encore accrue pour ce qui concerne la modernisation de l'arme nucléaire, compte tenu de la situation provoquée par la suspension des essais et par la prolongation du moratoire nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Absolument !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Aujourd'hui plus qu'hier on mesure les effets très fâcheux, pour employer des termes diplomatiques, – de l'incroyable décision du 7 avril 1992 de suspendre unilatéralement les essais français dans le Pacifique. Tel est pris qui croyait prendre, pourrait-on dire en évoquant quelqu'un qui donne devant le monde l'image d'un arroseur arrosé. On pensait prendre de court la puissance américaine. Or les Américains nous ont renvoyé la balle et nous sommes dans une situation extrêmement préoccupante.

Je ne veux pas anticiper le résultat des travaux et les conclusions de la mission d'information sur les essais nucléaires que, très heureusement, la commission de la défense a mise en place. Elle travaille déjà et, grâce aux contacts qu'elle aura avec les experts, avec les scientifiques, elle tirera, de façon parfaitement objective les conclusions qui s'imposent. Cependant, concernant le nucléaire, nul ne comprendrait que ne je souligne pas les graves conséquences qu'aurait l'arrêt définitif des essais.

D'abord, cela risquerait de casser un outil que nous avons eu bien de la peine à constituer en quelque vingt ans et de démotiver des hommes remarquables peu

connus du public. Ces chercheurs, ces scientifiques, ces mathématiciens qui se trouveraient brusquement privés de leur vocation et de leur travail.

Cet arrêt provoquerait inévitablement un retard de dix à quinze ans, car, contrairement à ce qu'une haute autorité a affirmé, aucune simulation ne peut remplacer les essais. Je laisse néanmoins à la mission d'information le soin de le démontrer.

Il est tout de même extrêmement préoccupant que, soit par manque d'information, soit par un parti pris partisan, l'une des plus hautes autorités de l'Etat soit en contradiction totale avec l'immense majorité des chercheurs, des savants, qui ne partagent pas du tout cet avis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Malheureusement, j'ai le sentiment que, pour les raisons que nous devinons, rien ne sera possible jusqu'en 1995. Toutefois, si tel était le cas politiquement, le serait-ce diplomatiquement? En effet, les années qui nous séparent de 1995 vont rendre la décision de reprise des essais de plus en plus délicate devant les pressions internationales en raison du renouvellement du traité de non-prolifération.

Je félicite le Premier ministre, M. Balladur, qui a eu le courage de dire, dans cette enceinte, que tant que la question de la dissuasion française se poserait, il n'était pas prêt à signer le traité d'interdiction des essais.

En conclusion, ce budget me laisse l'impression d'être satisfaisant sans être totalement rassurant. C'est un budget d'attente, un budget de transition, comme l'a dit le président de la commission de la défense nationale et des forces armées, un budget qui maintient l'essentiel, et c'est déjà beaucoup après les années que nous venons de vivre. Mais c'est un budget qui, pour des raisons évidentes, ne prend de choix décisifs, ne tranche pas.

Dans les conditions actuelles, nous devons tout faire pour que les prochains budgets permettent de rattraper les retards considérables qui ont été infligés à notre défense depuis plusieurs années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et la communication.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, j'interviens maintenant en qualité de rapporteur de la commission de la défense pour l'espace et la communication; j'interviendrai dans un instant au nom de mon groupe politique sur des sujets qui viennent d'être abordés par Jacques Baumel, mais vraisemblablement les traiterai-je de manière un peu différente.

Mes chers collègues, actuellement la politique spatiale mondiale, civile et militaire est totalement en panne pour des raisons variées, elle l'est partout.

Aux Etats-Unis d'abord, il y a eu l'erreur stratégique de la navette spatiale qui ne correspond pas aux besoins d'aujourd'hui en matière de lancement de satellites et dont le différentiel entre coûts et besoins est énorme, sans parler de ses graves échecs techniques. En outre, la Nasa, à la suite d'une perte de savoir sur les missiles bas de gamme, doute d'elle-même et est en crise profonde.

En Russie ou en CEI, mêmes erreurs stratégiques: la navette Bourane est clouée au sol; l'énorme réduction des moyens financiers fait que les pas de tir sont abandonnés les uns après les autres, sans compter les graves difficultés dans le transfert des activités militaires vers les activités civiles.

L'Europe, depuis la conférence de Grenade, est en panne: abandon d'Hermès pour des raisons financières; abandon de la station Columbus pour des raisons financières, mais aussi – il faut le dire – à la suite de l'abandon par les Américains de leur plate-forme Freedom; problème plus lointain mais prévisible de cohérence, sur le plan militaire, du lanceur Ariane 5 avec les besoins, notamment en micro-satellites dédiés qui, évidemment, ne correspondront pas à ce type de lanceur, conçu pour des masses beaucoup plus importantes. Actuellement, on assiste à une véritable révolution technologique en matière de micro-satellites en raison des capacités embarquées. Il faudra donc, tôt ou tard, penser à de plus petits lanceurs pour des satellites inférieurs à 150 kilos; c'est, l'avenir de sociétés comme la SEP ou la SNPE.

Quelle est la situation de la communication spatiale militaire française, dans ce contexte?

Communiquer, c'est le programme Syracuse qui se développe correctement, à la vitesse de son porteur Télécom; Télécom 1 A et 1 B sont lancés; Télécom 1 C est en attente au sol pour un lancement probable en 1995. Les stations au sol sont nombreuses: 16 navales, 22 terrestres et 10 sous-marines, auxquelles s'ajoutent 26 véhicules terrestres. Elles sont d'une utilité capitale pour nos forces et le seront, à mon sens, de plus en plus. Un effort particulier devrait donc être décidé sur ce point.

Quel est l'avenir de Syracuse? De tels programmes sont lourds, il faut donc songer aux coopérations. Certaines sont évidentes. Tous les programmes Syracuse arrivent en convergence avec le programme Skynet de la Grande-Bretagne; il faudra donc penser – on y travaille déjà – à une certaine fusion des programmes Syracuse et Skynet à horizon 2005 dans une coopération qu'on appelle Bimilsatcom, c'est-à-dire bilatérale.

D'autres coopérations internationales sont envisagées, notamment avec les Américains. Elles pourraient nous renvoyer au rang de sous-traitant. Des coopérations européennes sont envisagées aussi, mais multiplient les contraintes.

A mes yeux, l'avenir de la communication spatiale militaire française passe par un noyau dur franco-britannique autour duquel le reste s'organisera tôt ou tard.

L'observation, c'est bien évidemment Spot et Hélios. Nous devons toujours nous rappeler que les Américains ont eu besoin de Spot pendant la guerre du Golfe alors que leurs satellites sont infiniment plus puissants, au point de donner trop de détails, mais pas une vue globale du champ de bataille. Les Américains ont donc été obligés de faire appel aux images Spot, ce qui prouve d'ailleurs que la totalité des matériels militaires terrestres, aériens ou spatiaux mis en place pendant la guerre du Golfe étaient ceux d'un système OTAN déplacé dans la zone.

L'option Spot est bonne, mais insuffisante, d'où Hélios. Hélios 1 A sera lancé en 1994. Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que Hélios 1 B puisse être lancé le plus rapidement possible parce qu'il permet une cartographie en trois dimensions, qui est l'outil indispensable à la mise en place d'un système de missiles de type Cruise et que nous en aurons éminemment besoin pour gérer la phase terminale de tels missiles.

Hélios II, la deuxième génération d'Hélios, est important. Il mettra en œuvre d'une façon puissante l'infrarouge, qui permet la vision de nuit mais aussi, atout capital pour la dissuasion, permet d'identifier avec une précision certaine des dépôts de missiles, c'est-à-dire un agresseur éventuel. Il n'y a pas de dissuasion tous azimuts sans cette autonomie dans l'identification. Or il y a actuellement un léger retard sur ce programme.

Les programmes radar me paraissent d'une priorité discutable compte tenu de leur coût. Ils nécessitent une coopération européenne. Des expériences sont lancées, tel ERS 1, dont on peut discuter les résultats. Il y a aussi un projet de satellite radar à haute résolution, Osiris, à l'horizon 2000.

Ecoutez, c'est le programme Zenon qui est intéressant, pas très cher et qui permet une écoute extrêmement large d'un champ de bataille de plus de 5 000 kilomètres de côté.

Quant au budget, monsieur le ministre d'Etat - j'y reviendrai dans ma prochaine intervention - avec un montant de 3,6 milliards de francs en 1994, cela fait, d'après mes calculs, moins 6,62 p. 100 par rapport à 1993. On me dit qu'il y a des reports; je les ajoute, ce qui me donne une hausse de 5,3 p. 100. Il y aurait encore des flux! Honnêtement, nous sommes un peu dans le vague, et les interventions précédentes m'ont prouvé que ce n'était pas uniquement le cas du budget de l'espace.

Le coût total du programme Hélios est estimé à 8 milliards de francs; 1 milliard de francs en crédits de paiement sont prévus pour 1994 et 0,5 milliard pour Hélios II; c'est bien. Pour Syracuse, le coût total du programme est de 10 milliards de francs, et 1,7 milliard est prévu pour 1994. Pour Osiris, 0,17 milliard et pour Zenon, 0,22 milliard.

Bref, ce budget spatial paraît intéressant, mais un peu faible au regard de la priorité que constitue le spatial. On consacre actuellement *grosso modo* 4 milliards de francs par an à l'espace; je pense qu'il faudrait y mettre 6 milliards de francs au minimum compte tenu de la priorité que représente ce secteur, qui devrait d'ailleurs faire l'objet d'un accord européen de programmation spatiale.

En conclusion, ce budget est modeste; le spatial demeure seulement une priorité parmi les priorités. Cependant la commission, que je n'avais pourtant pas complètement engagée dans ce sens, l'a approuvé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Briand, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. Philippe Briand, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la décennie dans laquelle nous vivons marquera, j'en suis certain, un tournant historique dans la vocation et la détermination des nations à rester figées dans des modèles anciens.

Dans la perspective d'un amoindrissement de l'influence américaine en Europe, l'autonomie stratégique de notre pays doit se reformuler pour sortir des schémas anciens et rentrer dans des formes de défense plus souples et adaptées.

Nos forces, on s'en rend compte aujourd'hui, seront désormais appelées à participer, loin de l'hexagone, au maintien d'un ordre international fondé sur le droit et conforme à l'essence même de notre nation.

La projection de nos moyens devient ainsi le complément indispensable de notre politique internationale.

Il nous faut donc, conscients de notre rôle au sein de l'Europe, de notre place dans le monde, mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces nouvelles missions.

Qui, mieux que l'armée de terre, outil parfois mal connu du grand public, peut répondre à ses aspirations?

Forte de 240 000 hommes, motivés, entraînés, en perpétuelle évolution, ce formidable système d'hommes est présent dans plus de vingt-cinq pays dans le monde, assurant des missions de paix et promouvant l'image de la France dans ce qu'elle a de plus noble: l'espoir.

Espoir de paix, espoir de démocratie, espoir de liberté.

La vocation humanitaire de notre armée de terre mérite d'être relevée à un moment où cette arme évolue entre l'armée d'hier et celle de demain.

C'est pour cela que, à quelques mois de la publication très attendue du Livre blanc sur la défense et de la présentation de la nouvelle loi de programmation militaire, qui traduira l'effort de modernisation de notre appareil de défense jusqu'à l'an 2000, le projet de budget pour 1994 apparaît comme un budget de transition. Il rompt délibérément avec le passé, illustré entre 1990 et 1993 par des réductions de crédits excessives, et marque une pause dans l'évolution du format des forces. Il intègre des mesures de soutien à l'investissement qui permettront de poursuivre les principaux programmes.

Avec, pour 1994, 28,5 milliards de francs, les crédits disponibles du titre III de l'armée de terre, en hausse de 2,3 p. 100 en francs courants par rapport à 1993, permettront de marquer une pause dans la réduction des effectifs. Cela est indispensable pour permettre à l'armée de terre de retrouver un équilibre qui avait été compromis depuis quelques années par des déflations beaucoup trop brutales et dont le rythme était plus rapide que ce que prévoyait le projet « Armée de terre 1997 »: 21 000 suppressions d'emplois en 1992, 18 000 en 1993.

Cette évolution est d'autant plus salutaire que les diminutions d'effectifs n'ont pas entraîné d'économies budgétaires à court terme, ayant porté essentiellement sur les appelés du contingent. Elle permettra d'éviter un décalage trop important entre les effectifs budgétaires et l'organisation de l'armée de terre, qui s'est engagée dans de profondes réformes dont l'interdépendance ne fait qu'accroître la complexité.

A cet égard, il convient de souligner que le maintien à neuf divisions du format de l'armée de terre lui garantirait une plus grande souplesse d'emploi et une plus grande capacité de manœuvre. C'est la raison pour laquelle la stabilisation des effectifs à 240 000 hommes est actuellement envisagée.

La nécessaire professionnalisation vise à accroître la capacité immédiate de réaction et de projection sur les théâtres extérieurs, en particulier dans le domaine du soutien.

Le projet de loi de finances pour 1994 prévoit la création de 1 000 postes budgétaires d'engagés volontaires, contre 600 en 1993. L'atteinte de l'objectif de 42 000 engagés volontaires de l'armée de terre à la fin du siècle correspond ensuite à un rythme moyen de 2 100 créations de postes par an.

A votre demande, monsieur le ministre d'Etat, l'effort entrepris en 1994 n'est pas négligeable, mais il devrait être deux fois plus soutenu à partir de 1995 pour atteindre les objectifs définis.

L'élargissement du cadre d'action de l'armée de terre, l'évolution générale des conditions d'engagement des forces, le développement de systèmes d'armes modernes, la réduction de la durée du service national sont autant de raisons de rechercher une augmentation du taux d'encadrement, qui devrait atteindre 32 p. 100 alors qu'il était seulement de 27 p. 100 il y a trois ans.

Le projet de budget pour 1994 prévoit plusieurs mesures nouvelles de revalorisation des soldes et indemnités, d'amélioration de la condition militaire et diverses mesures d'ajustement indispensables au soutien moral de nos forces. Vous en trouverez le détail dans mon rapport écrit.

Les crédits d'entretien programmé du matériel, qui se répartissent entre titre III et titre V, sont en diminution, en raison de l'anticipation de la réduction du format de l'armée de terre.

En revanche, les crédits d'entretien programmé de l'équipement du personnel, qui se répartissent aussi entre titre III et titre V, sont en augmentation, en raison des mesures de renouvellement des effets du paquetage.

Cette augmentation prend en compte les opérations extérieures - Yougoslavie, Somalie, Cambodge. La participation croissante de l'armée de terre à ce type d'opérations génère en effet une usure plus rapide des matériels, qui doivent être renouvelés plus souvent. Il s'agit-là d'une des composantes du surcoût des opérations extérieures dont j'estime qu'il ne devrait plus être financé par le budget de la défense sans une compensation intégrale. Sans cela, les crédits prélevés feront défaut à l'équilibre de nos budgets.

Je vous demande solennellement, monsieur le ministre d'Etat, de faire en sorte que les opérations extérieures puissent faire l'objet d'une mesure budgétaire distincte qui aura le mérite de la clarté et permettra de chiffrer l'apport de la France à la paix dans le monde et aux actions humanitaires.

Avec 23,9 milliards de francs, le budget d'équipement de l'armée de terre progresse de près de 6 p. 100 en termes de moyens disponibles et à structure budgétaire constante.

La modernisation des forces blindées se poursuivra avec la commande de 44 chars Leclerc et la livraison de 34 exemplaires. La poursuite de ce programme permettra aux forces terrestres de disposer de 200 chars de ce type vers le début de l'année 1998. En outre, 110 véhicules blindés légers seront commandés, tandis que 90 seront livrés.

Quant aux armes, 1994 verra la livraison des premiers systèmes antichars à courte portée Eryx, la poursuite du programme d'antichars de la troisième génération à longue portée, ainsi que la fin des livraisons des lance-roquettes multiples, phase 1.

En termes de crédits de paiement disponibles, l'effort du Gouvernement en faveur de l'équipement des forces terrestres sera plus important que dans les autres armées.

Quelques mesures de réduction devraient toutefois être prises : la réduction du nombre de commandes de chars Leclerc de 66 à 44, tout en restant dans le cadre du marché en cours, et la mise en sommeil du programme de lance-roquettes multiple phase III. Cette dernière mesure est d'ailleurs avant tout une conséquence de l'abandon inadmissible du programme par les Etats-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Cela illustre les difficultés de la conduite des programmes en coopération, les Etats-Unis souhaitant manifestement conserver le monopole dans ce domaine d'un très grand avenir.

La France ne peut et ne doit pas accepter les désengagements brutaux de ses partenaires, notamment de partenaires européens, dans des programmes industriels de défense. Au moment de la si difficile construction européenne, et alors que notre pays subit les effets pervers d'une trop grande réglementation technocratique qui atteint, sous prétexte de délocalisation, des pans entiers de notre industrie, nous devons réagir lorsque nos partenaires de la Communauté modifient leur conduite et annulent leurs apports à des programmes communs, handicapant ainsi l'effort formidable fait par notre industrie.

La France, par ses recherches et son autonomie nucléaire, apporte à toute l'Europe une protection que cette dernière ne doit pas oublier. Préserver notre industrie, qui est l'une des dernières au monde, doit être un impératif. Elle est garante de notre défense mais aussi garante de progrès quand on sait les formidables avancées technologiques civiles qu'elle permet.

S'agissant de l'hélicoptère de transport NH 90, on doit, là encore, souligner les inquiétudes liées à un doute sur les intentions allemandes.

Quant au projet d'hélicoptère de combat Tigre-Gerfaut, et alors que les perspectives de commandes par l'Allemagne ont été considérablement réduites, il pourrait être vendu à la Grande-Bretagne, qui a fait un appel d'offres pour 91 appareils, mais il se trouve en concurrence avec des appareils américains. Ce marché est évalué à 20 milliards de francs et j'ose espérer que les plus hauts responsables de l'Erat s'engageront personnellement pour lui permettre d'aboutir, comme n'hésitent jamais à le faire les Américains, et notamment leur président, M. Clinton.

L'industrie de défense terrestre se trouve en effet dans une position très délicate. Les amputations sensibles apportées au budget de la défense entre 1991 et 1993 ont eu pour résultat de rééchelonner les engagements de dépenses affectés aux grands programmes. Ainsi, 3,5 milliards de francs de crédits du titre V ont été annulés en 1991, ce qui s'est traduit par des annulations de commandes : AMX 30 B2, 155 TRF 1, VAB, EBG, TRM 2000.

De même, en 1992, 1 milliard de francs de crédits de paiement et 1,2 milliard de francs d'autorisations de programme ont été annulés. A ces abattements se sont ajoutés d'importantes réductions de cibles et des glissements de programme.

De nouveau, en 1993, l'armée de terre a enregistré une annulation d'environ 2,1 milliards de francs, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, ce qui représente près de 10 p. 100 du titre V voté pour 1993.

Toutes ces annulations et tous ces reports ont d'inévitables répercussions sur l'outil industriel. Leur effet est encore aggravé par le fait que la réduction des commandes augmente sensiblement le coût unitaire des matériels. L'absence de programmation à moyen terme rend très difficile une gestion fine des entreprises d'armement.

Cette évolution impose une réduction dramatique du format de l'industrie française de défense.

La chute brutale des plans de charge pose le problème de la survie d'entreprises qui constituent des maillons essentiels dans la chaîne des compétences. Elle menace, à terme, l'indépendance technologique de la France dans le domaine des armements terrestres.

Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, en ce 9 novembre, date anniversaire de la mort du général de Gaulle, permettez-moi de

conclure en saluant la mémoire de celui qui avait choisi la vocation militaire parce qu'il était convaincu « qu'il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la paix dans le monde ». Que son exemple nous inspire dans notre réflexion sur les enjeux et les moyens de notre politique de défense et qu'il nous incite à redonner aux armées le sens de leur mission et le soutien moral et matériel qui leur est nécessaire, pour leur permettre d'accomplir l'une des plus nobles tâches qui soient : veiller sur la liberté des Français et permettre à la France d'assurer sa sécurité et de tenir son rang dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, lors de la conférence de presse que vous avez tenue avant-hier, vous avez souligné, d'une part, que la progression du budget de la marine était conforme au calendrier des programmes, d'autre part, qu'elle répondait à une exigence de cohérence.

Nous vous en donnons acte bien volontiers, surtout si en pratiquant la vérité comptable plus que la vérité budgétaire, nous prenons en compte, au titre du budget de la marine, ce qu'il est convenu d'appeler les moyens disponibles plutôt que les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1994.

C'est donc en totalisant les crédits inscrits à votre budget et les reports décidés par le Gouvernement que nous obtenons les moyens budgétaires qui seront réellement mis à votre disposition pour la marine.

Ainsi, les crédits de paiement réellement disponibles en 1993 s'élèvent, pour les titres V et VI, à 23,438 milliards. De même, les dotations disponibles pour 1994 s'élèveront à 24,460 milliards de francs, soit une augmentation du titre V de 4,36 p. 100 à structure budgétaire constante.

Ce chiffre, monsieur le ministre, est acceptable. Sans doute trouverez-vous le mot un peu faible. Aussi vais-je le corriger en qualifiant ce budget de satisfaisant, surtout au regard des budgets accordés à leur marine par les autres pays de l'Alliance atlantique, y compris les États-Unis. La France est seule à refuser de baisser sa garde. Non seulement elle ne réduit pas son effort militaire, mais elle l'accroît, bien entendu dans les limites d'une conjoncture difficile. Cet effort est particulièrement marqué, nous le verrons, pour les crédits d'études et de développement.

Nous en prenons acte, comme nous prenons acte de la volonté du Gouvernement de prendre pour base de la future loi de programmation militaire, que nous aurons à examiner l'année prochaine, l'expression des moyens disponibles et non le niveau des crédits strictement budgétaires. Et nous le faisons d'autant plus volontiers que, comme vous, nous préférons une base de 103 milliards de francs qu'une base de 92 milliards de francs !

M. Jean-Guy Branger. Très bien !

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Mon exposé prendra un caractère très scolaire, vous me le pardonnez, mais il est bien difficile d'échapper à la double logique des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement.

Pour ce qui concerne l'évolution des crédits de fonctionnement, je ne dirai rien de particulier sur l'évolution des grandes masses, sinon que les chapitres concernant les rémunérations et les charges sociales augmentent en

valeur de 1,25 p. 100, ce qui correspond à une réduction légère des effectifs, et représentent 67,2 p. 100 des dotations ordinaires.

Il est, en revanche, beaucoup plus intéressant de s'attacher aux évolutions par poste, sur lesquelles je formulerai trois observations.

Première observation, la déflation des effectifs se poursuit, mais à un rythme mesuré. Depuis 1991, le rythme de déflation s'est ralenti. Nous constatons même une hausse, évidemment très faible, des effectifs d'officiers - 1,033 p. 100 - et des officiers-mariniers - 1,16 p. 100 -, compensée par une réduction, à l'évidence plus importante, puisqu'elle touche des personnels percevant des rémunérations d'un tout autre niveau, du nombre des quartiers-maîtres et des matelots. Par-delà ces chiffres que je ne cite qu'à titre d'illustration, nous ne pouvons que nous féliciter de la pause des déflations, pause qui apparaissait absolument nécessaire. Il était utile, monsieur le ministre d'Etat, que vous y procédassiez. Nous ne pouvons que vous en remercier.

Tout aussi nécessaire est maintenant le traitement des recrutements et des départs volontaires.

En ce qui concerne les officiers, la situation est caractérisée par une diminution des départs volontaires qui correspond aux évolutions de la conjoncture et à l'inquiétude plus forte qu'elle engendre chez le personnel militaire comme chez l'ensemble de nos compatriotes. Cette tendance peut comporter quelques dangers dans la mesure où seul un volume de départs suffisant garantit l'avancement et maintient un âge moyen qui, spécialement dans la marine, ne doit pas excéder certaines limites.

On constate également un net reflux des départs, confirmé par les statistiques de 1992, tant pour les officiers marinières que pour les personnels d'équipage.

Je souligne à cet égard, monsieur le ministre, la nécessité de ne pas remettre en cause le régime de retraite, ce qu'il est parfois de bon ton de faire actuellement. Cette remise en cause est démagogique mais n'est conforme ni à l'intérêt des personnels, ni à l'intérêt du service, et de surcroît est en contradiction avec le contrat qu'ils passent avec l'Etat.

Pour garantir les temps de passage optimaux au grade, plusieurs types d'aides à la reconversion ont été mises en place, parmi lesquelles la possibilité d'intégrer la fonction publique civile ouverte au personnel non officier et la création de centres de reconversion à Lyon, Bordeaux, Rennes, Paris, Strasbourg et Toulouse.

La seconde observation qu'appellent les crédits de fonctionnement est relative à la stabilisation des dépenses de rémunérations et des charges sociales. En réalité, la baisse des effectifs budgétaires masque l'évolution des dépenses de personnels dans la mesure où, dans le prolongement des dispositions prises les années précédentes, les augmentations de rémunération individuelle demeurent liées aux revalorisations indemnitaires et au plan d'amélioration de la condition militaire.

Le projet de loi prévoit des mesures nouvelles spécifiques à la marine, en particulier l'augmentation du contingent des primes de qualification à 20 p. 100, la revalorisation de l'indemnité de sécurité aérienne et la création d'une prime au profit du personnel atomicien affecté sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle*.

Ma troisième observation est relative aux dépenses d'activités des forces navales. Sur ce point, malheureusement, le constat est plus pessimiste.

Il ne s'agit pas tant de la diminution globale de l'activité des forces navales, aussi bien pour les forces à la mer que pour les heures de vol, puisque nous demeurons dans la moyenne générale, par bâtiment, de l'ensemble des grandes marines occidentales - exception faite de la *Navy* britannique ou des unités américaines déployées dans les flottes de la Méditerranée et du Pacifique - mais, plus sûrement, de la dégradation des moyens. L'augmentation des crédits de fonctionnement hors rémunérations et charges sociales, qui est de 4,5 p. 100 en francs courants et de 2,8 p. 100 en francs constants, ne suffit pas à la freiner. Les forces navales devront effectuer de nouveaux efforts de maîtrise des dépenses dans des domaines qui sont liés - c'est le plus préoccupant - aux conditions de vie et de travail des personnels, et notamment des équipages embarqués.

J'en arrive à l'évolution des crédits d'équipement. Leur niveau est satisfaisant. Ils connaissent une évolution positive qui atteint 4,36 p. 100. Cette évolution globale recouvre des réalités fort différentes. La FOST connaît une forte réduction de ses crédits : moins 20,5 p. 100 en francs courants, ou moins 13,5 p. 100 en moyens disponibles. Rappelons, avec M. Jacques Baumel, que cette réduction résulte de l'abandon du programme de missiles S 4 et du report d'un an du développement des moyens d'essais relatifs au programme de missiles M 5.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, vous-même signé la lettre de commande du troisième sous-marin nucléaire de nouvelle génération, *Le Vigilant*. Quant au premier de ces sous-marins, *Le Triomphant* qui est actuellement la réussite technologique la plus affirmée au monde et probablement le meilleur sous-marin de sa catégorie, il est sorti des ateliers de l'arsenal de Cherbourg, et je crois savoir que vous viendrez bientôt le voir.

Pour ce qui concerne les forces classiques, je souligne l'importance que garde le programme de sous-marins nucléaires d'attaque, submersibles qui accompagnent les SNLE. La commission unanime a trouvé préoccupant l'abandon du chantier du SNA n° 7 et a souhaité que ce programme soit conduit à son terme.

Pour le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* le projet de budget prévoit l'affectation de près de 2 milliards de francs de crédits de paiement. Sur un coût total estimé de 16,6 milliards de francs, près de 10 milliards de francs ont déjà été consommés. Les difficultés budgétaires ont contraint de différer une première fois de trente mois, et une seconde fois de six mois au début de l'année 1993, la date d'admission au service actif, qui est à présent fixée à la mi-1999. La commission souhaite, monsieur le ministre, que le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* ne connaisse pas davantage de retard.

S'agissant de la flotte de surface, deux programmes de construction de frégates se poursuivent : celui des frégates de type La Fayette, auquel il est prévu de consacrer 1,28 milliard de francs, et le programme de frégates de type Floréal, auquel seront affectés 150 millions de francs.

Deux autres programmes concernent la flotte de surface : d'une part, la modernisation de frégates de type Tourville, d'autre part, le lancement du programme de frégates anti-aériennes. Vous faites porter tous vos efforts sur ce futur programme, le premier réalisé en coopération tripartite avec la Grande-Bretagne et l'Italie. Nous souhaitons comme vous, monsieur le ministre, qu'il puisse être rapidement, et sans encombre, conduit à son terme.

L'évolution du reste de la flotte de surface est préoccupante puisque six bâtiments seront, en 1993, retirés du service actif pour une valeur totale de 3 553 tonnes, et

que cinq autres le seront pour 1994, pour une valeur de 4 455 tonnes. Cette tendance nous paraît dangereuse, et il serait heureux qu'elle fût corrigée.

En revanche, nous avons noté avec satisfaction, car il s'agit d'un acte politique majeur, la commande en 1994 d'un transport de chalands de débarquement. Le terme, à vrai dire, est assez impropre puisqu'il s'agit d'un bateau polyvalent de 6 000 tonnes.

S'agissant de l'aviation, je passerai sous silence la modernisation des flottilles pour m'attacher au programme d'avion de combat marine ACM-Rafale. Le destin de cet avion est étroitement lié à celui du porte-avions *Charles-de-Gaulle*. A ce jour, un appareil a été commandé ; deux le seront sur les crédits de 1993 - du moins l'espérons-nous vivement, il nous reste encore quelques jours - deux devraient l'être en 1994, l'objectif étant maintenu à 86 appareils.

Plus de 510 millions de francs de crédits de paiement et 2,2 milliards de francs d'autorisations de programme seront affectés à cet avion qui est, lui aussi, un des meilleurs de sa catégorie.

L'aviation de patrouille maritime sera modernisée par le remplacement du parc avec les Atlantique 2. Même si l'objectif pour ce programme a été réduit de 42 à 28 appareils, il demeure cependant tout à fait valable puisque le projet de loi de finances prévoit quelque 1,8 milliard de francs de crédits de paiement.

Enfin, monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné que j'évoque le programme de l'avion de guet embarqué Hawkeye. Nous espérons que la décision sera prise en 1994, puisque vous avez inscrit une provision de 1 735 millions de francs d'autorisations de programme.

Les hélicoptères embarqués ne nécessitent pas non plus d'observation particulière. Mon collègue Philippe Briand en a parlé d'ailleurs s'agissant de l'hélicoptère moyen lourd NH 90, pour ce qui concerne la marine : 225 millions de francs de crédits de paiement lui seront affectés.

Pour ce qui concerne l'hélicoptère léger de combat Panther, dérivé du Dauphin, le besoin est évalué à quinze appareils, dont deux seront livrés en 1993 et trois en 1994.

J'en arrive, monsieur le ministre, au problème que pose l'entretien programmé des matériels. Je vous l'avais laissé entrevoir voici quelques instants, nous sommes tous, à cet égard, très préoccupés. Je ne vous donnerai qu'un élément, mais vous le connaissez aussi bien que moi : l'âge moyen des bâtiments, au nombre de 113 en 1992, passera de quatorze à dix-sept ans d'ici à la fin de la décennie. Je pense que cet élément se suffit à lui-même.

Pour ce qui concerne les programmes d'armement, la marine continue à équiper ses bâtiments en systèmes d'armes courte portée et très courte portée.

Pour ce qui concerne les munitions, les crédits de paiement demandés pour 1994 sont certes en baisse de 7,3 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1993, mais ils se stabilisent en termes de moyens disponibles.

Plus importante est la préparation de l'avenir, car c'est en fonction des crédits que nous serons capables d'affecter, d'une part, aux études amont et, d'autre part, aux développements que pourront être mesurées notre volonté et notre capacité à préparer le renouvellement de notre instrument militaire.

Pour ce qui concerne les principales études amont, je citerai les deux qui me paraissent essentielles. Ce sont d'abord les recherches qui portent sur la discrétion acoustique des SNLE. C'est ensuite le renforcement de la pro-

tection et de l'efficacité de manœuvre des bâtiments de surface, qui constitue l'un des plus vastes domaines d'investigation, avec la diminution de la vulnérabilité, la réduction de la susceptibilité, c'est-à-dire la possibilité d'être détecté et attaqué, enfin le renforcement des parades contre les dangers potentiels et l'amélioration des formes et des matériaux des coques.

Pour ce qui concerne les développements, qui se situent en aval de ces études, il faut noter la poursuite des programmes en cours pour les armes et souligner les développements pour l'aéronautique navale.

L'ensemble de ces commandes comporte des conséquences industrielles. Elles concernent notamment les constructions neuves. A cet égard, force est de constater la réduction prévisionnelle pour 1994 du plan de charge des principaux établissements de la direction des constructions navales, à l'exception de Cherbourg - vous voyez que je suis objectif, monsieur le ministre - et d'Indret, et l'évolution de la part de la sous-traitance dans chaque bassin d'emploi, part qui, il est vrai, peut être soumise à des fluctuations particulières dans la mesure où des commandes extérieures peuvent influencer sur le cahier des charges de chaque établissement.

En conclusion, monsieur le ministre, je reviens sur les propos que vous avez tenus lors de votre conférence de presse pour souligner la nécessité de la clarté et de la cohérence.

La clarté des options stratégiques se traduit par les missions qui sont assignées à la Marine nationale. La dissuasion nucléaire - et nous sommes, je crois, unanimes sur ce point - demeure l'impératif premier de la défense des intérêts viraux de la France. Nous tenons à ce qu'elle soit fortement exprimée, comme doivent fortement s'exprimer les autres missions de la marine, en termes de présence ultra-marine, de fidélité aux alliances, de sauvegarde des zones stratégiques et même de service public en mer, même si ce n'est pas la coutume d'en parler lorsqu'il s'agit du budget de la défense.

Mais il y a aussi la nécessité de la cohérence. Une cohérence des programmes qui implique la filiation des programmes SNLE-NG et SNA-NG, la couverture nationale du besoin de surveillance et de renseignement, comme l'a souligné notre collègue Jean-Michel Boucheron, ou la dotation de la flotte de surface de moyens propres de protection et d'intervention, notamment avec l'avion de guet embarqué.

La clarté et la cohérence se conjuguent dans la gestion de personnels d'une qualité reconnue et constante, dont il convient de maintenir l'exceptionnelle motivation. Il ne faut pas oublier que les matériels sont fabriqués et servis par des hommes. La maîtrise technologique de notre pays - le *Triomphant*, par exemple, est le SNLE-NG le plus performant de sa génération - les performances de nos systèmes d'armes, les promesses de nos programmes navals et de nos programmes aéronautiques méritent la contrepartie d'une haute qualification et d'une disponibilité intellectuelle qu'assure la sécurité des conditions matérielles.

Dans un climat qui est généralement enclin à la résignation et à la morosité, ces constats incitent à une raisonnable satisfaction.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, la commission de la défense a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la défense consacrés à la marine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les quelques minutes qui me sont accordées ce soir me suffiront à peine sur un sujet aussi vaste que le budget de l'Armée de l'air. Aussi ne ferai-je que le survoler. (*Sourires.*)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi, mes chers collègues, de rappeler deux ou trois vérités qui sont, semble-t-il, tombées dans le domaine commun.

Suffit-il de constater, monsieur le ministre, que vous vous êtes battu pour ce budget ? Ce serait bien banal, puisque cet exercice est le propre de tous les ministres. Ce n'est pas non plus une découverte, ni pour vous, ni pour nous.

A la vérité, vous vous êtes battu dans un contexte incertain, dû à la modification sans précédent de tous les paramètres de menace, dans un contexte, que l'on pourrait à un certain titre qualifier de délétère, de désarmement moral, qui faisait dire à certains bons esprits, plus nombreux qu'on ne le pense, plus éminents qu'on ne le croit, qu'il n'était plus utile de poursuivre à ce niveau notre effort de défense.

La vérité également, c'est que ce contexte d'abandon se compliquait aussi des nécessités de l'heure et d'un autre combat, à front renversé, que vous avez mené sur la nécessité d'opérer des restructurations.

C'est ce double courage, monsieur le ministre, qu'il faut vous reconnaître ce soir et que je salue avec, je le crois, l'ensemble de la représentation nationale.

Double courage qui se traduit naturellement par un double succès.

Succès de la masse budgétaire finalement obtenue : 103 milliards de francs de crédits disponibles, soit presque 10 p. 100 de plus que l'hypothèse de départ.

Mais succès surtout dans les traductions budgétaires des titres III et V, qui permettent à la fois de maintenir les effectifs - et même, dans certains cas, de les augmenter - et de ne renoncer, dans l'immédiat en tout cas, à aucun des grands programmes.

Cela est le constat de fond du parlementaire et peut-être l'essentiel de l'appréciation que je porte, à titre personnel, sur votre budget, votre action, votre projet.

Il est, en effet, de l'essence de votre fonction, monsieur le ministre, de faire des choix. Et, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire qui ne pouvait satisfaire l'ensemble des contraintes, vous avez dû ou, plus exactement, le Gouvernement a dû faire des choix.

Ces choix ont hélas ! pour conséquence de toucher plus l'Armée de l'air que l'ensemble des autres armées. Dès lors, le rapporteur de l'Armée de l'air se devait d'analyser ses traductions budgétaires, d'en mesurer les conséquences et, de toute son énergie, d'attirer votre attention sur certaines d'entre elles.

J'ai estimé, dans mon rapport écrit, que l'Armée de l'air était à un tournant et que, dans ce virage, les contraintes budgétaires la plaçaient sur un angle de sustentation maximale, c'est-à-dire, en termes aéronautiques, un angle au-delà duquel les ingénieurs redoutent le décrochage de l'avion. Nous avons atteint, je le crains, les limites de l'exercice. Ce budget doit être atypique, et il faut qu'aucun autre budget futur ne lui ressemble.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Vous devez à tout prix, monsieur le ministre, préserver les deux capacités essentielles de l'Armée de l'air que sont sa capacité opérationnelle et sa capacité technologique.

Permettez-moi de m'attarder sur chacun des deux aspects.

La capacité opérationnelle tout d'abord.

Nous voyons bien, monsieur le ministre, quelles que soient les hypothèses que retiendra le Livre blanc, que les menaces auxquelles nous sommes désormais confrontés sont à géométrie variable et qu'elles évoluent sans cesse.

Avant-hier, l'armée chinoise nous signifiait très clairement qu'elle ne saurait être soumise à une quelconque restriction internationale de sa souveraineté, c'est-à-dire de sa capacité à se défendre et à procéder comme il lui plairait.

Faut-il aujourd'hui avoir envie d'être chinois, s'il s'agit pour un pays de procéder aux essais nucléaires qui lui paraissent utiles pour sa propre défense ?

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Avant-hier la Chine, hier la stratégie russe nous faisaient savoir que les dogmes de non-agression nucléaire ne s'imposaient plus à elles.

Aujourd'hui même, on nous explique que les capacités de frappe des pays les moins développés peuvent sans difficulté atteindre les plus grandes de nos cités.

Dès lors, monsieur le ministre, et n'y voyez pas un plaidoyer *pro domo*, visant à comparer ou à opposer telle armée à telle autre, il est clair que l'Armée de l'air est essentielle dans cette conjoncture-là.

L'Armée de l'air est, au fond, l'armée des époques incertaines, où le pouvoir politique et son vecteur militaire ont besoin de rapidité et de souplesse, et doivent disposer d'une force de frappe efficace.

C'est à partir de ce paramètre-là qu'il faut, ce soir, juger le budget de l'Armée de l'air.

La capacité opérationnelle, c'est d'abord les hommes. En dix ans, l'Armée de l'air sera passée de 100 000 hommes à moins de 90 000 cette année. Ce volume, cohérent avec le programme acquis de restructuration, ne pourra plus baisser, sauf à envisager d'autres mesures du même ordre. Mieux que personne, vous connaissez les limites de l'exercice. C'est pourquoi vous avez attaché une importance remarquable à l'évolution des rémunérations, notamment pour l'adoption de mesures catégorielles, qui, pour modestes qu'elles soient, ont un effet très net sur le moral des personnels parce qu'elles inversent les tendances précédentes. Cela est utile, vous le savez, pour une armée hautement professionnalisée, dont les compétences sont traditionnellement très recherchées par le secteur civil.

Maintenir la capacité opérationnelle, c'est précisément maintenir l'entraînement des forces. Vous l'avez constaté sur le terrain, voici quelques jours encore à Colmar : la sophistication des matériels employés ne dispense pas d'exercices le pilote. Au contraire, elle nécessite des heures d'entraînement que ne peut remplacer le développement des meilleurs simulateurs, que vous avez d'ailleurs vous-même expérimentés à Istres.

Vous avez décidé, monsieur le ministre, de maintenir l'objectif de 180 heures, par pilote, alors qu'on était tombé à 165 heures en 1991. Si l'on en juge par des comparaisons internationales, c'est un niveau en dessous duquel on ne peut plus descendre, et j'appelle votre attention sur les facteurs qui déterminent le respect de ce

niveau. Qu'il s'agisse des crédits destinés aux carburants, des crédits d'entretien programmé du matériel ou des crédits destinés à l'achat de matériels de rechange aériens, nous avons, là encore, atteint des niveaux très préoccupants, en baisse sensible, notamment sur les rechanges. Or c'est bien la disponibilité moyenne de notre flotte aérienne qui risque d'être affectée par cette redistribution budgétaire.

J'en terminerai, monsieur le ministre, dans la présentation de la capacité opérationnelle en vous faisant une prière, modeste mais insistante.

Le niveau budgétaire du fonctionnement des bases est préoccupant. Il est certes en augmentation sensible sur celui de l'an dernier, et cela est heureux. Mais il reste trop éloigné des besoins nécessaires pour que soient améliorées sensiblement les conditions de vie courante des bases aériennes. Or, l'effort nécessaire est minime, et moins de 2 millions de francs par base permettraient d'effectuer un saut qualitatif extraordinaire, qui changerait vraiment les conditions de travail de l'ensemble des personnels. J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur, en cours d'exécution budgétaire, de plaider auprès du ministre du budget le transfert d'éventuels crédits non consommés sur ce poste budgétaire.

Le lien entre la capacité technologique et la capacité opérationnelle est une évidence. L'Armée de l'air, le ministère de la défense, la nation, ont fait des choix. Nous devons nous y tenir.

Or le niveau des crédits du titre V, que l'on parle de la loi de finances initiale ou des crédits disponibles, ne permet qu'imparfaitement le respect de ces choix.

Dans la construction du titre V, vous avez prévu d'affecter 22 276 millions de francs à l'Armée de l'air en tenant compte des 1 076 millions de francs constitués par l'autorisation de consommation du report. Cela représente 3,74 p. 100 de plus que les crédits disponibles en 1993. Mais le différentiel par rapport aux besoins exprimés est de l'ordre de 3 milliards de francs. Il est vrai que celui-ci comprenait l'annuité prévue par le référentiel de programmation au titre de 1994, augmentée des annulations de 1992 et 1993, des crédits prévus pour l'achat de deux Airbus non programmés, ainsi que l'achat de nouveaux missiles Super 530 D consommés au cours des opérations extérieures et dont le coût s'établit à près de 700 millions de francs.

Votre choix, monsieur le ministre, et je le respecte, a conduit à privilégier la sauvegarde des capacités de combat dans les toutes prochaines années.

Car, face à une flotte somme toute vieillissante, puisque dix ans passera de son âge moyen en 1992 à quinze ans en 2000, date théorique d'arrivée des premiers Rafale dans les escadrilles, le budget pour 1994 marquera quand même un accroissement significatif des capacités de la flotte de combat.

En effet, nous verrons, en 1994, livrer trois Mirage 2000 DA, douze Mirage 2000 D et dix Mirage F.1 CT rénovés, tandis que se poursuivra l'amélioration des capacités à l'horizon 2000, avec la poursuite du programme 2000-5. Il n'est pas inutile, à cet égard, de rappeler que, plus que jamais, certains de nos équipements dépendent de nos facultés exportatrices. Tout le monde sait que cet avion n'aurait jamais équipé l'armée française si n'avait été signé et confirmé le contrat avec Taiwan.

Cet exemple me conduit naturellement à évoquer la commande symbolique, au titre du budget pour 1994, d'un Rafale.

Ce programme est le programme majeur de l'Armée de l'air. C'était un défi national. Je dis : « c'était », parce qu'il est aujourd'hui gagné. Bien sûr, tout n'est pas encore livré. Bien sûr, on commence à peine à essayer le radar Thomson-Dassault Electronique RBE 2. Bien sûr, on commence à évaluer les logiciels de contre-mesure Spectra. Bien sûr, les armements et l'optronique sont en cours de développement. Mais ne jouons pas sur les mots, ni sur les délais !

Alors que notre concurrent européen n'a pas encore pris son envol - on parle d'avril prochain - alors que le Grippen suédois connaît des difficultés, que le F-18 modernisé américain et le F-22 sont encore dans les limbes, nous savons que l'avion français a gagné son pari technologique et qu'il est en train de gagner son pari calendaire.

Or son développement sera amputé cette année de près des deux cinquièmes des crédits qui devaient lui être affectés. Nous en connaissons les raisons, qui, au-delà des cohérences opérationnelles, notamment celles de l'ensemble aéroporté, que rappelait à l'instant mon collègue Yves Bonnet, sont essentiellement budgétaires. Nous comprenons la nécessité des choix. Mais je me posais la question, monsieur le ministre, de savoir s'il n'y avait pas d'autres solutions ou s'il ne reste pas encore d'autres solutions qui pourraient nous éviter de graves difficultés.

Car soyons clairs : la réduction de près de 2 milliards de francs de crédits de développement, dont 1,5 milliard pour la seule Armée de l'air, ne peut pas, à l'heure où nous parlons, se traduire simplement en termes de délais.

Vous nous avez dit : six mois. Soit ! Nous savons que vous êtes un homme de parole et un ministre d'autorité. Nous souhaitons que les administrations qui travaillent sous votre autorité respectent cette traduction calendaire des difficultés budgétaires. A vrai dire, cela paraît difficile, mais il serait insupportable, vous en convenez, que le délai de six mois passe en réalité à sept mois ou huit mois, et peut-être même un an.

Car les risques sont immenses.

Risque industriel d'abord, avec les décalages sur les équipements majeurs, comme le radar.

Risque industriel encore, avec la fragilisation d'une entreprise comme la SNECMA, dont il faut saluer ici l'exploit technique, la maîtrise des coûts et des délais.

Risque financier, avec le surcoût, à terme, que l'on peut évaluer à plusieurs centaines de millions de francs.

Risque sur l'emploi, et, à vrai dire, seul vrai risque. Sans faire d'élitisme, on peut dire que l'emploi aéronautique est de ceux dont la valeur ajoutée est la plus forte et où le risque de déperdition est le plus grand.

Risque à l'exportation enfin, en perdant l'avantage calendaire que nous avons dans une fenêtre que nous serons les seuls à occuper entre 1998 et 2002.

D'autres solutions existent peut-être, monsieur le ministre d'Etat. Si l'objectif ne change pas, et vous nous rassureriez en l'indiquant ce soir, pourquoi ne pas déroger avec audace - mais vous n'en manquez pas - à la sacrosainte règle de l'annualité budgétaire, qui devient un non-sens économique et dont se sont affranchis plusieurs autres pays européens ?

Une loi de programmation sera votée au printemps prochain. Pourquoi ne pas y adosser un financement par tranches, plus significatives que les commandes à l'unité auxquelles nous assistons aujourd'hui ? Certes, il faudrait trouver les moyens de financement, c'est-à-dire de trésorerie, mais, de l'emprunt défense - c'est une idée que

nous lançons - aux fonds de concours, il existe une panoplie qui permettrait d'aborder plus sereinement les choix qui nous attendent.

Car il y a encore d'autres choix à effectuer.

Il faut d'abord accroître notre flotte de ravitailleurs, si nous voulons faire face aux exigences des opérations extérieures.

Il faut en second lieu remplacer nos vecteurs de transport aérien militaire.

Je voudrais surtout insister sur la nécessité de choisir une solution européenne pour remplacer nos vecteurs tactiques, plutôt que d'acheter des appareils américains, ou de se lancer dans une coopération hasardeuse avec l'aéronautique ukrainienne, certes respectable mais un peu chaotique.

Notre char.e, c'est le besoin de renouvellement des flottes européennes, que l'on estime aujourd'hui à près de 300 appareils. Cette coopération future, qui est déjà très engagée, correspond en outre à une cohérence industrielle européenne autour d'Airbus Industrie.

Il faut, certes, maîtriser les coûts et rapprocher les spécifications existantes. Mais nous aurions une lourde responsabilité si cette ébauche d'une aviation européenne était rejetée au profit de solutions faciles, mais coûteuses à terme.

L'examen comparé des titres III et V nous conduit à trois conclusions.

La première est que l'analyse de l'alchimie mystérieuse de la gestion d'hommes d'extrême qualité au service de la technologie la plus moderne ne laisse aucun doute sur la maîtrise de notre défense aérienne d'aujourd'hui et de demain.

La deuxième réside dans une idée simple : qui peut douter que notre industrie de défense, et en particulier notre industrie aéronautique militaire soit la garantie de notre indépendance non seulement militaire mais aussi et peut-être surtout technologique ?

Là est notre chance. Chance pour notre recherche, qui n'est soumise là ni à Bruxelles ni à Blair House. Chance pour notre industrie, dont on voit bien qu'elle ne sera pour seulement militaire, mais « franco-française ». Chance pour l'emploi, et vous connaissez mon aphorisme préféré : l'emploi de la défense, c'est la défense de l'emploi.

Troisième conclusion : je souhaite voir adopté le projet de budget de l'armée de l'air malgré ses imperfections. Cependant, certaines conditions doivent impérativement être respectées. Parce qu'il est « limite » - veuillez excuser cette expression un peu familière - ce budget ne pourra en aucun cas supporter des reports ou des gels de crédits.

M. Charles Cova. Très bien !

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. La reconduction de l'éventuelle imputation sur le titre V des surcoûts très importants, incompressibles et imprévisibles, des opérations extérieures serait insupportable.

Quant à l'avenir, au-delà même des programmes actuels, il est à souhaiter que les masses budgétaires préconisées par le Livre blanc, et prises en compte par la future loi de programmation, ne soient pas inférieures, en francs constants, aux crédits disponibles en 1994.

Mais il faut aussi commencer à préparer l'avenir, et notamment, pour l'armée et pour l'aviation, l'après-Rafale.

Il faut, là encore, être imaginatifs afin d'éviter de perdre dès 1994 le vecteur essentiel de notre industrie aéronautique : nos équipes de recherche, de développement et d'essai. Cette réflexion peut prendre la forme de

programmes de recherche intermédiaires, d'intégrations industrielles intra-françaises et de coopérations européennes.

Ce sont là les conditions de la survie et donc de l'expansion de notre industrie aéronautique nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, mes chers collègues, dans un contexte économique difficile, alors que l'on assiste à une diminution de l'effort de défense de nos principaux partenaires, l'évolution du budget du ministère de la défense pour 1994 apparaît comme très satisfaisante et de nature à redonner confiance aux personnels civils et militaires.

En effet, les moyens disponibles du titre III enregistrent une progression de 1,4 p. 100 et s'élèveront à 96,3 milliards de francs, contre 94,9 milliards en 1993. Cette croissance du titre III, plus élevée que celle de l'ensemble des dépenses de l'État - 1,1 p. 100 - permettra, grâce à une pause dans la déflation des effectifs, de maintenir les conditions de vie et d'activité de l'ensemble des personnels.

Je ne veux pas vous infliger une avalanche de chiffres mais j'en citerai tout de même quelques-uns afin de vous faire prendre conscience de l'évolution de certaines masses budgétaires.

Les postes les plus importants sont les dépenses de rémunérations, les retraites militaires, les dépenses de matériel, de fonctionnement et d'alimentation, les subventions de fonctionnement.

Les dépenses de rémunérations, d'abord.

Au sein du titre III, les dépenses de rémunérations d'activité s'élèvent à 64,764 milliards, en augmentation de 3,58 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1993.

L'ensemble des mesures catégorielles prises au profit des personnels militaires s'élèvent à 263 millions de francs, dont 20 millions au titre des « mesures Durafor », 15 millions au titre de la revalorisation du complément et du supplément de l'indemnité pour charges militaires, l'ICM, et 7,9 millions au titre de la revalorisation de 2,5 p. 100 de l'indemnité de service en campagne.

Enfin, la revalorisation du taux de la solde spéciale des appelés, égale à l'évolution du point de la fonction publique - plus 2,66 p. 100 en mars 1993 - est estimée à 1,73 p. 100 en 1994, soit un coût budgétaire de 34 millions de francs. La solde passerait ainsi de 16,50 francs par jour à 16,80 francs pour les soldats de deuxième classe et de 52,80 francs à 53,80 francs pour les sous-lieutenants.

Les retraités militaires, ensuite.

En 1992, on comptait environ 397 000 retraités militaires et 189 000 ayants cause, soit au total 586 000 pensionnés.

Pour 1994, les crédits demandés au titre des pensions militaires s'élèvent à 43,219 milliards, en augmentation de 1,8 p. 100, dont 2,83 milliards au titre des pensions civiles, qui augmentent de 1,5 p. 100.

J'en arrive aux dépenses de matériel, de fonctionnement et d'alimentation.

Les crédits demandés à ce titre s'élèvent à 23,954 milliards, en augmentation de 1,443 milliard, soit 6,4 p. 100 de progression.

Les crédits de fonctionnement de l'administration centrale et de la délégation générale pour l'armement, la DGA, ainsi que le SIRPA, le contrôle général des armées et les postes permanents à l'étranger s'élèvent à 2 079 milliards.

Cette augmentation résulte pour l'essentiel du transfert des crédits de fonctionnement du compte de commerce des armements terrestres, soit 845 millions. A structure budgétaire constante, les crédits de fonctionnement de l'administration centrale et de la DGA diminuent de 3 p. 100.

Les crédits de fonctionnement des autres services communs - service de santé, centre d'expérimentation nucléaire, DGSE, service des essences et divers - s'élèvent à 1,978 milliard, en progression de 105 millions, c'est-à-dire 5,6 p. 100 d'augmentation.

Les crédits d'entretien programmé des matériels figurant au titre III s'élèvent à 4 068 millions.

En 1994, le ministère de la défense versera 989 millions de francs de subventions de fonctionnement à divers organismes, en progression de 127 millions. Il s'agit des établissements publics, des écoles de la DGA, de l'ONERA et de l'Ecole polytechnique.

En ce qui concerne le personnel, alors que le précédent gouvernement avait supprimé 24 380 emplois militaires en 1992 et 22 400 en 1993, le format des forces sera stabilisé en 1994. Cette pause doit faciliter les opérations de réorganisation de nos armées, d'autant plus que le Gouvernement a pris l'engagement qu'aucun nouveau plan de restructuration des unités ne serait décidé en 1994. Dans le cadre de cette stabilisation globale, un effort particulier sera entrepris en 1994 pour professionnaliser l'armée de terre, avec la création de 1 000 emplois d'engagés volontaires, et pour renforcer les moyens de la gendarmerie, avec la création de 600 postes de gendarmes auxiliaires.

S'agissant des personnels civils, qui subissent lourdement l'effet des mutations en cours, 3 000 suppressions d'emplois interviendront en 1994, notamment dans les arsenaux, soit sensiblement moins que les années précédentes. Ces suppressions d'emplois ne se traduiront par aucun licenciement.

Malgré l'effort sans précédent de restructuration et de productivité engagé par les armées, l'évolution du budget des personnels de la défense pour 1994 révèle toutefois la difficulté de réaliser des économies substantielles. Le Gouvernement dispose d'une marge de manœuvre réduite pour le titre III.

Dans une armée de conscription, la réduction du format des forces porte avant tout sur les appelés, dont le coût est modeste. L'économie dégagée par ce moyen permet à peine de compenser le coût du recrutement d'engagés supplémentaires, ce qui explique la modestie de l'effort de professionnalisation de l'armée de terre, qui ne correspond pas encore totalement aux besoins réels des unités engagées sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Ainsi, l'armée de terre a perdu la moitié de ses effectifs depuis 1960. Mais son budget est aujourd'hui le même en francs constants. On voit bien là l'illusion des économies proportionnelles aux réductions d'effectifs, et je ne peux qu'approuver la pause décidée par le Gouvernement en 1994, qui permettra de gérer les effectifs au plus près des besoins opérationnels.

L'objectif affiché de professionnalisation et la mise en œuvre de la réduction de la durée du service national à dix mois doivent cependant inciter à réfléchir sur le risque d'une armée à deux vitesses, composée, d'une part, d'unités professionnalisées dotées d'équipements performants, opérationnelles en permanence et susceptibles d'être appelées sur les théâtres extérieurs et, d'autre part, d'unités d'appelés peu susceptibles de participer aux opérations extérieures – mis à part quelques volontaires – et dont l'encadrement pourrait être démotivé. Cette évolution peut être de nature à entamer la crédibilité et les fondements du service national.

Par ailleurs, sans remettre en cause l'existence même du service civil, il apparaîtrait souhaitable d'éviter la multiplication des statuts et d'en encadrer l'exercice, grâce à une plus grande rigueur, tout en accroissant l'effort budgétaire de valorisation du service militaire. En effet, il ne peut qu'être choquant de voir des appelés toucher 2 000 ou 3 000 francs par mois dans le cadre des protocoles avec le ministère de l'éducation nationale ou le ministère de la ville, alors qu'un appelé en uniforme effectuant un véritable service militaire dans une garnison très éloignée de son domicile ne percevra que 495 francs par mois. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Dans le domaine de l'action sociale, je voudrais souligner l'augmentation sensible des mesures d'accompagnement des restructurations – 270 millions de francs contre 200 millions en 1993 – sans oublier les crédits du Fonds pour les restructurations de la défense, inscrits au titre VI, qui s'élèveront à 160 millions de francs.

Je formulerai deux observations pour conclure mon intervention : l'une concerne les retraités militaires et l'autre la participation de la France aux opérations extérieures.

Les nouvelles dispositions du règlement annexé à la convention de l'UNEDIC portant sur le cumul des allocations de chômage avec une pension de retraite ont un caractère profondément spoliateur pour les retraités militaires, dont les pensions sont ainsi assimilées à des avantages vieillesse.

M. Charles Cova. C'est scandaleux !

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis. Certes, la commission paritaire de l'UNEDIC a atténué la portée de cette réforme en avril dernier par une mesure partielle et non rétroactive, qui apparaît comme fondamentalement discriminatoire. Cette situation est d'autant plus grave que l'on assiste à une réduction des flux de départs des officiers et sous-officiers ; d'où un blocage des carrières militaires, une diminution du recrutement et un vieillissement regrettable de l'encadrement, préjudiciables au moral des troupes. Il serait donc urgent, monsieur le ministre, que vous engagiez une négociation avec l'UNEDIC sur cette question fondamentale pour l'ensemble des militaires retraités, qui ont bien droit, eux aussi, à notre reconnaissance et à notre considération. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)*

M. Charles Cova. Il faut contraindre l'UNEDIC !

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis. Quant au concours des forces armées françaises aux opérations extérieures, il a considérablement augmenté depuis deux ans. Plus de 10 000 hommes, dont 30 p. 100 d'appelés volontaires, y ont participé en 1993, en remplissant de nombreuses missions humanitaires ou de maintien de la paix.

Or ces opérations sont génératrices d'un surcoût budgétaire considérable, qui est passé de 2 milliards de francs en 1992 à plus de 6 milliards de francs en 1993. La loi de finances rectificative de juin 1993 n'a ouvert que 2,8 milliards de francs de crédits au titre III du budget de la défense pour le financement de ces opérations. Cette somme est nettement insuffisante et n'évitera pas une ponction sur le titre III, c'est-à-dire en grande partie sur les crédits des personnels civils et militaires de la défense. Cette situation est inadmissible, d'autant que les remboursements de l'ONU, versés au budget général et non pas à celui de la défense, sont très partiels et toujours tardifs. Il faudrait, comme le disait tout à l'heure M. Briand, que les remboursements retournent aux payeurs.

M. Charles Cova. Il faut faire comme les Américains !

M. Jean-Claude Asphe, rapporteur pour avis. Par ailleurs, je souhaite mettre l'accent sur le caractère regrettable de l'absence de prise en charge financière du retour de certains casques bleus français en mission dans l'ex-Yougoslavie. Lorsque ils bénéficient de séjours de permission octroyés par l'ONU et souhaitent rentrer en France à cette occasion, ils doivent payer eux-mêmes leur billet d'avion. Il serait souhaitable de remédier à cette anomalie dans le prochain collectif budgétaire.

Telles sont les principales remarques que je souhaitais formuler sur le budget des personnels de la défense pour 1994.

Malgré les quelques difficultés que j'ai soulignées, monsieur le ministre d'Etat, l'effort budgétaire courageux que vous avez entrepris en faveur du titre III dans une conjoncture très difficile justifie pleinement l'adoption des crédits qui nous sont soumis et que la commission de la défense a approuvés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le soutien des forces.

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la décision du bureau de la commission de la défense de créer un avis budgétaire sur le soutien des forces est une excellente initiative car elle nous permet désormais de nous intéresser à certains services inter-armées ainsi qu'à certains services ayant vocation à soutenir les armées dont nous ne parlions jamais au cours de la discussion budgétaire.

Je ne pourrai examiner devant l'Assemblée l'ensemble de ces services, en raison du faible temps de parole qui m'est imparti : cinq minutes pour dix ou onze services, soit trente secondes pour chacun d'eux. Je souhaite à cet égard que notre distingué président, M. Jacques Boyon, se fasse mon interprète auprès de la conférence des présidents, afin que ce temps de parole puisse être augmenté l'année prochaine.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Cela a déjà été demandé !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Je limiterai donc mon propos à quelques remarques sur le service de santé des armées, le SIRPA, le service des essences, et je dirai quelques mots, pour terminer, de l'action sociale des armées.

Je commencerai par le service de santé, auquel nous attachons tous, et vous le premier, monsieur le ministre d'Etat, une grande importance. Ses missions sont bien

connues : soins médicaux dans les armées, mais aussi en faveur des familles de militaires, des anciens combattants, des victimes de guerre et des retraités militaires. Depuis plusieurs années, le nombre des hôpitaux militaires a été réduit de façon importante. Plusieurs opérations sont en cours dans le cadre des projets de restructuration qui touchent l'ensemble des armées. Trois hôpitaux seront fermés : Versailles, Rennes et Colmar.

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Hélas !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Ces opérations permettront d'améliorer l'encadrement des hôpitaux restants ; par exemple, les moyens de l'hôpital Dominique-Larrey de Versailles contribueront à l'extension de l'hôpital Percy de Clamart.

La diminution du nombre de ces infrastructures entraînera inévitablement des besoins nouveaux en matière d'équipements et de polyvalence pour les hôpitaux qui demeureront en service. C'est à mes yeux le corollaire indispensable du maintien de la qualité des soins dispensés par les hôpitaux des armées.

La création d'une école d'application unique du service de santé traduit elle aussi cette nécessité et va dans le bon sens.

Le développement des actions humanitaires imposera une réflexion sur la création d'un nombre important de formations sanitaires de campagne et, notamment, de bataillons médicaux divisionnaires qui viendront compléter le premier régiment médical, récemment créé.

Depuis quatre ans, le service de santé a été très sollicité par les opérations extérieures, notamment au cours de la guerre du Golfe, au Liban, au Tchad, en République centrafricaine, et, bien évidemment, en ex-Yougoslavie, au Cambodge et en Somalie. Quatre cents personnes relevant du service sont actuellement réparties à travers le monde sur les quarante-huit postes de secours que nous maintenons dans ces différents pays. Ils effectuent en général des missions de six mois, sauf pour les spécialistes hospitaliers, dont la mission est limitée à trois mois. Je souhaite leur rendre ici un hommage appuyé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'évoquerai rapidement les crédits du service de santé, qui augmentent de 18 p. 100 par rapport à 1993. C'est bien, monsieur le ministre d'Etat.

Cet important effort permettra de poursuivre un certain nombre d'opérations pour lesquelles je vous renvoie à mon rapport écrit. Il permettra aussi de créer vingt-cinq postes de militaire infirmier technicien des hôpitaux des armées, ces fameux « MITHA », dont on parlait toujours et dont on ne voyait jamais la couleur et dont le faible nombre était jusqu'à présent la principale carence du service de santé.

Quant au SIRPA, il a, lui aussi, participé à toutes les opérations extérieures. Sur chaque théâtre d'opérations, il a envoyé des officiers de presse chargés de coordonner l'information. Sa mission doit être considérée comme une priorité dans les années à venir, et je regrette quelque peu que ses crédits n'augmentent que très légèrement par rapport à 1993.

Vous avez récemment signé, monsieur le ministre d'Etat, la directive de communication pour 1993-1994, qui reconduit globalement la politique de communication actuelle. Elle dégage quelques priorités : la médiatisation du futur Livre blanc sur la défense, après la parution de celui-ci, ce à quoi nous ne pouvons que vous encourager,

la médiatisation de la création du corps d'armée européen, la présentation des mesures de restructuration et la participation du ministère aux célébrations du cinquantième de la Libération.

J'en viens maintenant au service des essences des armées, qui assure l'approvisionnement, le stockage et la distribution des produits pétroliers à l'exception des combustibles de soute de la marine nationale.

Ce service distribue annuellement 1 200 000 mètres cubes de carburants et de combustibles, dont les deux tiers sont des carburateurs pour les avions de l'armée de l'air. Je souligne que le service effectue 58 p. 100 de son activité au profit de cette armée, 20 p. 100 au profit de l'armée de terre, 7 p. 100 au profit de la marine et 5 p. 100 au profit de la gendarmerie.

Ses capacités de stockage sont en cours de réadaptation : les armées ferment actuellement un certain nombre de dépôts à la suite des mesures de restructuration et abandonnent progressivement les réservoirs aériens pour construire de plus en plus des réservoirs enterrés. L'opération majeure en cours est la création à Chalon-sur-Saône d'une base pétrolière interarmées. Cette création tire les enseignements, en matière de soutien logistique pétrolier, de la guerre du Golfe et des autres opérations extérieures. Elle permettra de regrouper sous un commandement unique les effectifs des trois groupements des essences actuels et le centre d'instruction du service des essences des armées.

Pour ne pas trop dépasser mon temps de parole, je suis contraint de ne parler ni des services du commissariat de l'air, de la terre et de la marine, ni des services du matériel de l'armée de terre et de l'armée de l'air, ni de la DGSE, ni du service des transmissions, ce que je regrette vivement.

M. Robert Poujade. Nous aussi !

M. Jean-Guy Branger, rapporteur pour avis. Je conclurai sur l'action sociale des armées, dont les crédits sont en augmentation de 6,4 p. 100 par rapport à 1993. Cette augmentation est très significative monsieur le ministre d'Etat, et nous y sommes particulièrement sensibles.

Tout ce qui est contenu dans mon rapport, que j'ai dit ou que je n'ai pas dit, est très important parce que cela touche les hommes. L'intendance, disaient Napoléon et le général de Gaulle, doit suivre ! Aujourd'hui, et je sais que vous ne l'ignorez pas, monsieur le ministre d'Etat, elle doit précéder.

Nous avons aujourd'hui de par le monde des hommes qui se battent. Il est indispensable que leur environnement soit, dans tous les domaines, adapté aux risques qu'ils courent et vous avez mis l'accent sur votre volonté de donner satisfaction à ces soldats. Mais cela est aussi valable pour toutes celles et tous ceux qui servent l'institution militaire, pour leurs familles et pour les retraités militaires. Nous en avons d'ailleurs discuté en commission de la défense.

J'ai proposé à la commission d'émettre un avis favorable sur les crédits concernant le soutien des forces. Elle m'a suivi.

Puisque vous avez su manifester, dans votre projet de budget en général, et particulièrement pour le soutien des forces, votre volonté d'aller dans la direction souhaitée par les armées, j'invite l'Assemblée nationale à suivre la commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Pujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Robert Pujade, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la gendarmerie marche généralement en avant, en tête des troupes. Ce n'est pas tout à fait le cas dans le projet de loi de finances. Nous nous ferons, monsieur le ministre d'Etat, une raison.

La commission de la défense nationale avait prévu à l'origine que le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter serait intitulé « Gendarmerie et défense opérationnelle du territoire ». Or il est apparu que, pour traiter convenablement et complètement des problèmes de la DOT, il serait inévitable de sortir de l'étude des crédits inscrits propres de la gendarmerie et que, par conséquent, la DOT devrait être abordée globalement dans un rapport d'information.

Je remercie les personnalités avec lesquelles j'ai commencé d'évoquer le sujet, mais je ne parlerai pas de la DOT ni, du moins pour cette année, des formations de gendarmerie qui ne relèvent pas de son budget propre.

Les crédits inscrits dans le projet de loi de finances s'élèvent, pour la gendarmerie nationale, à 19 776 millions de francs, dont 17 509 millions de francs au titre III. Les moyens du titre III augmentent donc de 1,4 p. 100. En termes de ressources disponibles, le titre V augmente quant à lui de 5,4 p. 100. Ainsi, les crédits de la gendarmerie continuent à suivre l'évolution de l'ensemble du budget des armées.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, après l'achèvement du plan pluriannuel de renforcement des effectifs de 1989, on pouvait redouter, eu égard à la conjoncture, l'arrêt total de la croissance des effectifs. La création de 600 postes de gendarmes auxiliaires et le transfert de 200 personnels civils à écartent la crainte d'une année blanche sur le plan des emplois.

Certes, nos forces de sécurité et de maintien de l'ordre civiles et militaires sont parmi les plus importantes d'Europe et il ne paraîtrait pas raisonnable d'en augmenter indéfiniment le nombre. Cependant, il faudra, en tout état de cause, dégager les effectifs nécessaires à la surveillance des liaisons autoroutières nouvelles, et envisager le renforcement d'unités d'intervention, telles que les PSIG, les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie. Il faudra aussi améliorer l'encadrement - j'ai d'ailleurs, naguère, déjà appelé l'attention du Gouvernement sur la pénurie d'officiers.

La satisfaction de ces besoins devrait, me semble-t-il, être rapidement programmée.

La charge reste très lourde pour la gendarmerie départementale, pour la gendarmerie mobile, et pour la garde républicaine.

L'amélioration de la condition des personnels se poursuit par la revalorisation indiciaire, l'augmentation de 10 p. 100 de l'indemnité pour charge militaire, la cinquième tranche de la transposition du protocole sur la rénovation de la grille de la fonction publique, la troisième tranche du plan de repyramidage et la bonification indiciaire.

Les crédits de fonctionnement courants connaissent une augmentation de 1,43 p. 100. Cependant, ils marquent, s'agissant du fonctionnement des formations, une progression de 2,21 p. 100, supérieure à celle de 1993, qui avait été d'un peu plus de 1,6 p. 100.

La rigueur restera nécessaire, chacun en est conscient et les gendarmes le sont aussi.

Il convient de souligner l'effort permanent de maîtrise des dépenses de l'arme. Cet effort est exemplaire, monsieur le ministre d'Etat, et beaucoup devraient s'en inspirer. Mais il convient également d'insister sur l'insuffisance chronique des crédits de paiement des loyers de la gendarmerie. Depuis plusieurs années, la situation est aussi anormale que préoccupante.

J'en viens aux crédits d'équipement.

La gendarmerie est une arme de tradition au service de la population et elle a su réaliser une véritable révolution technologique. La poursuite des programmes d'équipement traduit, pour l'année qui vient, la continuation d'une volonté dynamique de modernisation.

L'effort se poursuit dans cinq directions.

S'agissant, d'abord, des moyens de communication, je rappellerai que le réseau de télécommunication RUBIS a été inauguré par vous-même, il y a moins de deux mois. Ce service de radiotéléphonie et de radiomessagerie est très protégé et connecté au réseau de transfert d'informations SAPHIR. Nous allons ainsi faire faire un très grand pas aux moyens de communication de l'arme.

En 1994, ce seront 200 terminaux radios et 80 terminaux fixes d'unités qui seront installés, sous la couverture de dix relais. Je souhaite évidemment que la progression de l'installation de ce dispositif soit conforme aux prévisions. C'est une nécessité absolue, notamment pour les nouveaux dispositifs que j'évoquerai tout à l'heure.

Dans le même temps commencera la modernisation et le renouvellement du réseau téléinformatique SAPHIR. Les choses vont vite !

J'en viens aux moyens de mobilité. Les prévisions de commande en autorisations de programme portent sur plus de 2 600 véhicules, dont 2 264 véhicules de liaison, de brigade et de police de la route, instruments quotidiens de la vie des unités élémentaires, 205 véhicules légers tous chemins, qui font partie du parc des véhicules tactiques, 30 cars de maintien de l'ordre, 70 PC de transmission et 280 motos.

Un effort particulier devra être poursuivi dans les années qui viennent en faveur des véhicules de petite capacité et des véhicules tous chemins.

Je souhaite que la réflexion soit engagée sur une modernisation réelle et non artificielle des moyens du groupement blindé de Satory, que l'on oublie souvent. Cette unité doit conserver sa puissance et sa cohérence.

Il faut noter, car c'est important pour la gendarmerie mobile, que le car dit « nouveau », qui n'est pas si jeune, le car RVI PR 10 S, n'est plus fabriqué, ce qui a obligé à lancer un appel d'offres pour son renouvellement. Ce renouvellement est d'autant plus indispensable que quelques escadrons sont encore équipés de l'ancien car, c'est-à-dire le car grillagé.

Je passerai très vite sur les équipements individuels.

Le programme d'acquisition du nouveau pistolet automatique MAS-G 1 - un Beretta - va s'achever. Il devient urgent de remplacer, dans les unités de gendarmerie départementale, le pistolet-mitrailleur MAT 49 et d'envisager l'option d'une arme d'arrêt, adaptée aux missions de police judiciaire, à portée limitée et utilisant un calibre de 9 millimètres.

Je serai également très bref sur les programmes de micro-informatique, qui sont pourtant nécessaires. Ils concourent notamment à la lutte contre l'insécurité routière. Des crédits d'équipement individuel figurent au budget pour 250 millions de francs environ.

J'insisterai sur l'effort considérable qu'exigent toujours les conditions de logement des gendarmes. En effet, 4 000 logements sont dans un état véritablement inacceptable et 20 000 devraient être restaurés aussi rapidement que les crédits le permettront.

J'ai été amené à insister particulièrement, auprès de divers hauts responsables, sur la situation des logements du deuxième régiment de la garde républicaine, que nous fréquentons beaucoup, notamment dans cette assemblée, et du régiment de cavalerie.

Un effort de la même ampleur est indispensable pour restructurer et moderniser les écoles. Il faut le programmer.

Cela dit, la progression de 5,75 p. 100 des crédits de paiement des infrastructures, pour un peu plus de 900 millions d'autorisations de programme, n'est pas négligeable, mais il faut se souvenir que les engagements sont importants et les besoins considérables.

Je renvoie l'Assemblée à mon rapport écrit pour ce qui concerne les missions de police judiciaire de la gendarmerie, qui est très performante en ce domaine. Il faut le dire et j'espère que cela ne déplaira à personne.

J'en viens au difficile problème de la réorganisation du service de nuit et du fonctionnement des centres opérationnels de la gendarmerie. C'est un sujet qui a fait, monsieur le ministre d'Etat, couler beaucoup d'encre, qui n'a pas toujours été d'une objectivité totale. Je dois avouer qu'il est presque impossible d'en parler sinon objectivement, du moins sereinement, tant les jugements sont contrastés et les passions antagonistes.

On connaît le système : déviation des appels de dix-neuf heures à sept heures en général sur un centre opérationnel, mise en alerte de brigades et de patrouilles de surveillance et - j'insiste sur ce point - maintien dans les brigades qui ne sont pas de veille d'un permanent de sécurité de nuit.

Le commandement de la gendarmerie estime que ce dispositif assure des interventions aussi, voire plus rapides qu'auparavant. C'est probablement vrai dans la majorité des cas. Mais des difficultés sont apparues, liées parfois au terrain ou à l'insuffisance de la couverture radio, et elles ont eu des retentissements médiatiques. J'ai vu pour ma part, dans des secteurs que je connais bien, s'atténuer les préventions à l'égard du service de nuit.

Il est à mon avis tout à fait impossible de revenir en arrière, mais le système peut être amélioré et assoupli. La direction de l'arme y pense.

En ce qui concerne le transfert des détenus, disons-le très brutalement, rien de sérieux n'a été réellement accompli ! Cela coûte à l'arme l'équivalent de 850 gendarmes par an, ce qui n'est pas acceptable.

J'ai étudié, à la demande de nombreux collègues, la situation des renforts saisonniers. Elle n'a pas varié en 1992 et en 1993. La diminution est bien antérieure. Il est certain que l'effort, important, n'est sûrement pas tout à fait à la mesure des besoins.

Je n'aurai garde d'oublier les revendications des retraités de l'arme. Sur ce point aussi, je pourrai être bref dans la mesure où mon collègue Jean-Claude Asphe en a remarquablement parlé.

On compte près de 65 000 retraités de la gendarmerie et plus de 35 000 veuves de gendarmes, sauf erreur de ma part. Leurs revendications sont connues. Il s'agit en particulier du raccourcissement de la durée d'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans le calcul de la pension de retraite.

Je vous en ai entretenu, monsieur le ministre d'Etat.

Vous m'avez dit que la conjoncture rendait sa satisfaction difficile, pourtant, vous le savez, c'est une revendication permanente et qui tient à cœur aux retraités de l'arme.

Je me permets d'ajouter que j'ai toujours été très frappé par le sourcil constant que les retraités apportent à leurs camarades d'active. Ils paraissent au moins aussi concernés par les problèmes de ces derniers que par les leurs.

En 1992 et 1993, vingt sous-officiers et deux gendarmes auxiliaires sont morts en service, plus de 1 100 ont été blessés. Au-delà des chiffres budgétaires, il y a le poids de la souffrance, la grandeur du sacrifice. La gendarmerie n'a jamais ménagé sa peine, nous le savons tous. Elle mérite le soutien de la nation.

La commission a donné un avis favorable à l'adoption de ses crédits. Je souhaite que vous la suiviez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis. Winston Churchill a rapporté comment un arbitrage budgétaire qui opposait les finances à l'Amirauté fut tranché : « Une solution curieuse fut atteinte : l'Amirauté avait demandé six bâtiments de ligne, les financiers en offraient quatre, le compromis fut finalement réalisé sur huit. » (*Sourires.*)

Hélas ! monsieur le ministre d'Etat, vous n'avez pas eu cette chance. Sans doute, pour poursuivre cette comparaison, avons-nous l'impression, à l'analyse de votre budget, que vous avez bien obtenu quatre bâtiments. Reste à savoir si vous en avez obtenu sinon huit, du moins cinq. Si tel n'est pas le cas, vous auriez des circonstances atténuantes : d'une part, compte tenu de l'état dans lequel votre gouvernement a trouvé les finances publiques, d'autre part, en raison des bouleversements que connaît le monde et qui impliquent la remise en cause de notre stratégie.

Les rapporteurs de la commission saisie au fond ont analysé en détail votre budget. La commission des affaires étrangères, pour sa part, se contentera de souligner qu'il s'agit d'un budget de raison et aussi d'un budget d'attente.

Un budget de raison, car si les moyens n'augmentent que modestement, cette progression est néanmoins remarquable, si on la compare, d'une part, à celle des dépenses civiles et, d'autre part, à l'évolution des budgets militaires des autres pays occidentaux. En effet, au cours des trois dernières années, les budgets militaires des principaux membres de l'Alliance atlantique ont nettement diminué, et cette tendance s'accroîtra en 1994. Elle résulte des bouleversements des données stratégiques internationales qui rendent le monde moins directement dangereux. Mais la prudence que manifeste votre budget par rapport à cette tentation de baisser la garde est justifiée par la constatation que le désarmement à l'Est se fait dans un grand désordre que rend inquiétant la constitution de forces nationales indépendantes, non seulement en Europe centrale et orientale, mais dans l'ensemble de la CEI.

Ainsi, s'agissant des armes nucléaires, si toutes les armes tactiques basées en Ukraine, en Biélorussie et au Kazakhstan ont été transférées en Russie, les armes stratégiques restent encore disséminées à travers ces quatre nations. Pour les armes conventionnelles, la probléma-

tique est similaire, car si les forces armées soviétiques ont bel et bien disparu en tant que telles, les forces armées unifiées de la CEI n'ont jamais eu d'existence réelle.

La dispersion des forces conventionnelles entre les armées nationales souligne l'instabilité de la zone CEI. La liste des conflits au sein de cette zone, en Géorgie, au Haut-Karabakh et au Tadjikistan, souligne la grave instabilité de l'ex-Union soviétique.

Ces conflits sont évidemment au centre des préoccupations de la Russie, mais celle-ci ne parvient cependant pas à définir ni une politique ni une stratégie, et réagit au coup par coup. Moscou revendique néanmoins le statut de « garant de la paix et de la stabilité » dans cet espace et cherche à obtenir l'aval de l'ONU et de la CSE.

Pour l'Alliance atlantique, ces conflits, même s'ils sont extérieurs à son champ d'intervention géographique, n'en posent pas moins un problème : faut-il laisser la Russie seule face à ces crises ou bien faut-il tenter de faciliter leur solution ?

Si l'Alliance atlantique n'a plus d'ennemi désigné, elle a encore des responsabilités et des devoirs pour assurer le maintien de la paix. C'est dans cet esprit que la France, alors que le contexte international incite certains Etats à diminuer leur effort de défense, s'attache à maintenir le sien, comme votre budget le montre, en dépit d'un contexte financier difficile. Nous devons vous en féliciter.

Cette politique réaliste se manifeste d'abord par une pause dans les suppressions d'emplois militaires. Après les fortes réductions des deux dernières années, celle-ci aura un impact positif, notamment pour l'armée de terre, dont le rôle dans les formes nouvelles d'interventions extérieures est essentiel. Pour les équipements, le montant prévu est convenable, quoique l'on puisse regretter de nouveaux retards dans certains programmes.

Budget de raison, mais aussi budget d'attente. Le Livre blanc devant proposer les orientations de la prochaine loi de programmation militaire, de nombreuses décisions restent, de ce fait, en suspens. Si ce budget ménage l'avenir, il n'en reste pas moins que viendra bientôt l'heure des choix.

Dans ce débat, il convient que le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères souligne combien nos engagements internationaux sont aujourd'hui contraignants.

Prévue par le traité sur l'Union européenne, la politique étrangère et de sécurité commune devait conduire, dans l'esprit de ses signataires, à une politique de défense commune. Or, cette perspective paraît aujourd'hui lointaine.

En revanche, l'Alliance atlantique obéit à des impératifs à court terme. En effet, la question, pour elle, est moins la guerre dans dix ans que la guerre d'aujourd'hui et de demain.

De ce fait, l'organisation du traité de l'Atlantique Nord a redéfini sa stratégie. Cette évolution est dictée par l'urgence qu'imposent les crises, comme celle de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Mais cette urgence pourrait durer encore quelques années, tant que la stabilité économique et politique du continent européen ne sera pas assurée.

Face à cette évolution, la France, selon l'expression de notre ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a dû innover par rapport aux pratiques antérieures en se ralliant au nouveau concept stratégique de l'Alliance. Mais cette évolution nous amène à poser la question de savoir si la France ne risque pas ainsi de perdre peu à peu son autonomie de décision.

Or, tant que la menace de reconstitution d'un quelconque bloc militaire à l'est de l'Europe ne sera pas totalement dissipée, la France aura intérêt à conserver sa place singulière, car sa doctrine de dissuasion n'est pas en harmonie avec celle de l'OTAN.

Par ailleurs, après un long dédain, la France, depuis quelques années, participe activement à l'œuvre onusienne, notamment par la mise à disposition de ses forces dans de nombreuses opérations de maintien de la paix.

Ces opérations risquant de se multiplier dans les prochaines années, la politique de défense doit les intégrer dans ses analyses à court et à long terme. Ainsi, à court terme, la Force d'action rapide doit devenir plus disponible, capable d'intervenir plus vite et plus fort.

Mais, à la lumière des expériences récentes au Cameroun, en Somalie, ou en Bosnie-Herzégovine, ces interventions suscitent des interrogations, car elles relèvent de deux conceptions : d'une part, la conception classique de maintien de la paix, qui suppose que les objectifs politiques soient clairement établis préalablement à l'intervention, d'autre part, la conception récente, plus aventureuse, d'assistance, voire d'ingérence pour des motifs humanitaires.

L'émergence du droit d'ingérence s'explique parce qu'il n'était plus tolérable que la communauté internationale justifie son inaction par la référence à l'alinéa 7 de l'article 2 de la Charte des Nations unies, interdisant toute intervention dans les affaires relevant essentiellement de la compétence d'un Etat.

Or la Charte des Nations unies est d'abord un texte d'inspiration humaniste, dont les principes de base avaient pour but de garantir en priorité les droits de l'homme. Il est donc paradoxal que son interprétation ait abouti à justifier l'indifférence de la communauté internationale, alors que des crimes contre l'humanité étaient commis à l'intérieur d'un Etat. La notion de crimes contre l'humanité est suffisamment précisée maintenant dans le droit international pour ne pas donner lieu à une interprétation extensive que, en ce qui me concerne, je ne pourrais envisager.

Pour nos forces qui seront appelées à intervenir en application de cette conception, il est nécessaire que soient définis avec précision la mission, le commandement, les moyens.

La mission car, trop souvent, dans un passé récent, nos soldats ont eu à souffrir de l'imprécision du mandat de l'ONU, qui pouvait donner lieu à des interprétations multiples.

Le commandement, car la hiérarchie actuelle ne fait guère place aux cadres français ; de plus, les chaînes de commandement sont trop lentes car trop complexes.

Les moyens, enfin, car ces opérations obéissent à un impératif, l'urgence. Or la mobilisation des forces est chaque fois trop lente, car improvisée.

Ces questions justifient l'étude du projet de forces internationales permanentes d'intervention qui permettraient à l'ONU d'intervenir rapidement, donc efficacement, en cas de crise.

Telles sont les réflexions, monsieur le ministre d'Etat, que la présentation de votre budget a suscitées au sein de la commission des affaires étrangères. Et telles sont les questions que nous nous posons, et que nous vous posons, dans le contexte international nouveau. Consciente qu'il n'est possible d'y répondre ni rapidement ni complètement, mais consciente que votre budget, dans cette attente, est un budget de raison car il ménage l'avenir de nos forces armées, la commission des

affaires étrangères a émis un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Monsieur le ministre d'Etat, vous savez que vous n'avez pas d'inquiétude à vous faire, ici, pour l'adoption de votre budget. La commission de la défense nationale et des forces armées l'a adoptée à la quasi-unanimité. Pour autant, ses huit rapporteurs pour avis, mais aussi les rapporteurs spéciaux de la commission des finances et le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ont apporté beaucoup de critiques, et elles ne sont pas de mince portée.

Votre budget ne répond pas à toutes les attentes ni à toutes les espérances, pas même à tous les besoins urgents. Mais nous sommes réalistes. Vous ne pouviez faire mieux. Vous vous êtes battu avec ténacité et persuasion. Le Premier ministre vous a largement suivi avec lucidité et courage.

En outre, dans le contexte international actuel, où la grande menace de l'Est a disparu et où les multiples risques épars à travers le monde ne sont guère mesurables, ni vous ni lui n'étiez poussés par une opinion publique dont les grands soucis sont ailleurs.

Disons même qu'en matière de défense la pente poussait, plus qu'au renforcement de l'effort, à son relâchement, suivant la tendance des précédents gouvernements.

Y poussaient d'abord les contraintes financières d'un budget qui doit réduire le déficit, alléger les charges et relancer l'économie, situation dont la défense fait généralement les frais.

Y poussait, ensuite, l'exemple des grands Etats occidentaux qui, depuis dix ans, ont réduit d'un point à un point et demi la part des dépenses de défense dans leur PIB et qui, depuis deux ans, se sont engagés dans une réduction drastique de leurs effectifs et de leurs équipements militaires.

Y poussait, enfin, l'absence de programmation, donc de référence, depuis deux ans. Votre budget se trouve en quelque sorte sans ancrage. Il a fallu toute l'autorité du Premier ministre, bien mis en condition par vous-même, monsieur le ministre d'Etat, pour ne pas céder à la facilité de lever le pied tant que de nouvelles orientations à moyen et à long terme n'étaient pas définies. Votre budget est, en effet, en phase de préparation depuis trop longtemps déjà pour pouvoir être utilement éclairé par le Livre blanc et le nouveau projet de programmation qui sont en préparation. Il ne pouvait donc être qu'un budget d'attente. Dans ces conditions, il est satisfaisant.

Il est d'abord satisfaisant par le volume des crédits dont vous disposerez. Certes, la présentation en est un peu complexe avec le mélange des crédits frais et des dégels de report, mais ce qui compte, ce sont les moyens disponibles : 96 milliards de francs en crédits de fonctionnement, 103 milliards en crédits d'équipement sont des chiffres acceptables. Comparée aux autres pays occidentaux, la France ne baisse pas sa garde, et cela est important à nos yeux.

Ensuite, aucune renonciation, aucun abandon de mission ou de programme n'apparaît dans ce budget.

Enfin, vous avez arrêté la déflation des effectifs qui, étrangement, touchait toutes les catégories - les appelés, les engagés, les militaires de carrière - ce qui nuisait à la

fois à la gestion des unités et au moral des militaires. Certes, quand je parle de l'arrêt de la déflation des effectifs, je n'oublie pas les personnels civils, dont les effectifs sont gravement touchés dans votre budget pour 1994. Sur leur place dans la défense, il sera utile que le Livre blanc arrête des orientations.

Mais dans ce budget dont je viens de rappeler les grandes lignes satisfaisantes, apparaissent aussi des évolutions qui nous préoccupent et qu'il ne faudrait pas prolonger. J'en citerai trois. La première touche la dissuasion, la deuxième les commandes de matériels et la troisième la professionnalisation.

Sur la dissuasion, je parlerai d'un certain flottement. Ce ne sont pas tant les chiffres qui nous inquiètent, même s'ils se traduisent par une diminution de près de 9 p. 100 des crédits, que l'ambiguïté qui, tout d'un coup, pèse sur l'avenir de la dissuasion et sa place dans l'ensemble de notre défense.

A l'évidence, la doctrine doit évoluer, le monde a changé, la menace aussi, et, à coup sûr, les concepts de dissuasion du faible au fort, de sanctuarisation du territoire national, de suffisance ne sont plus la réponse à tout. Nous nous y attendions et nous savions que cette doctrine devait être revue. Mais l'ambiguïté apparaît dans la mise en condition de la dissuasion et dans le moratoire des essais nucléaires qui vient d'être décidé dans un contexte technique assez incertain. Sur ce point, la mission d'information dont la création a été décidée aidera à clarifier les choses. En l'état actuel des choses, ce moratoire nous conduit à nous interroger sur ce qu'est aujourd'hui et sur ce que sera l'attitude du Gouvernement devant deux dérives incontournables, l'obsolescence des technologies et le vieillissement physique des armes.

La deuxième évolution préoccupante concerne les commandes de matériels. L'étirement des programmes devient tel que l'on a l'impression d'arriver quasiment à la limite de la rupture. Je prendrai l'exemple le plus frappant, presque surréaliste, celui du Rafale. Le budget de 1993 prévoyait la commande d'un Rafale pour l'armée de l'air, commande qui d'ailleurs n'a pas encore été passée à ce jour. Le budget de 1994 comporte l'engagement d'un deuxième. Au total, entre la date de livraison du premier appareil qui équipera le premier escadron de l'armée de l'air et l'arrivée du dernier, cinq années vont vraisemblablement s'écouler. A-t-on bien mesuré les conséquences financières de cet étalement, de ce laminage des commandes, notamment en termes de surcoût pour l'industrie, mais aussi pour les armées qui paient de deux façons : à la commande, car le coût unitaire des matériels s'en ressent, et lors de la mise en œuvre des nouveaux matériels. Vous imaginez quel peut être le fonctionnement d'unités élémentaires qui sont dotées de deux types de matériels totalement différents !

Enfin, la troisième évolution préoccupante est la lenteur de la professionnalisation de nos armées. Le nombre des emplois d'engagés que vous avez réussi à obtenir pour 1994 - 1 000 - est significatif par rapport au passé. Vous renversez la tendance mais, à ce rythme, vous n'arriverez pas à professionnaliser efficacement nos armées dans un délai raisonnable.

Telles sont les trois préoccupations essentielles que je voulais souligner.

Malgré ses insuffisances, votre budget, je le répète, est un budget satisfaisant. Il pourrait même être un bon budget si, dans les prochaines semaines, vous réussissiez à arracher plusieurs décisions capitales. Je les ai regrettées

en trois rubriques : celles qui visent les industries de défense, celles qui touchent à nos armées et celles qui concernent la programmation.

S'agissant des industries de défense, je ferai, si vous le permettez, trois recommandations.

La première est qu'il faudrait apporter une réponse rapide aux besoins de recapitalisation d'entreprises publiques du secteur des entreprises de défense. L'Etat doit accomplir son devoir d'actionnaire à l'égard de l'Aérospatiale, de la SNECMA, de GIAT-Industries, de Thomson, de la SNPE, pour ne citer que les principales, avec l'objectif de réduire les frais financiers qui pèsent lourdement sur ces entreprises.

Deuxième recommandation : il convient de dynamiser la politique d'exportation. Au moment où la baisse et l'étalement des commandes de nos armées ont des conséquences graves pour nos industries de défense, il est, en effet, nécessaire de trouver dans nos exportations le plus grand correctif possible. Pour cela, il importe que les orientations en matière d'exportations soient prises en compte très vite et qu'elles soient mieux intégrées dès l'élaboration des programmes de matériel. Cette préoccupation doit se manifester dès le lancement des programmes et l'industrialisation.

Enfin, troisième recommandation, au moment où l'on observe certaines hésitations ou certains flottements dans la coopération européenne en matière d'industries de défense, il est nécessaire qu'au plus haut niveau politique en Europe soit affirmée une volonté forte de coopération. On ne peut pas compter seulement sur les industriels pour parvenir à des résultats dans ce domaine.

Après les industries de défense, les armées.

Monsieur le ministre d'Etat, la commission de la défense souhaite ardemment que vous ne perdiez pas, dans les inévitables escarmouches que vous allez voir avec le ministère du budget, dans les semaines et les mois qui viennent, ce que vous avez gagné dans l'arbitrage du Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Michel Boucheron, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Il convient ici d'être clair : la cohérence et la continuité du budget que vous nous proposez exigent un collectif 1993 sincère à différents niveaux.

D'abord, il faut que vous réussissiez à éviter que ne se regonflent les reports imposés pour des raisons de gestion financière globale de l'Etat. Un effort a été fait cette année pour diminuer ces reports. Il ne faudrait pas qu'ils augmentent à la fin de cette année.

Il faudrait aussi que soit poursuivie « l'opération vérité » qui a été entreprise et que les crédits qui seront accordés au ministère de la défense dans le collectif prennent effectivement en compte les reports de charge existants. J'avais sollicité de vos services, monsieur le ministre d'Etat, quelques chiffres que je n'ai malheureusement pas pu obtenir, mais je me suis laissé dire que, à la fin de 1992, des reports de charges importantes avaient été constatés et qu'ils s'étaient traduits pour la première fois par le paiement d'intérêts moratoires non négligeables. Ce n'est pas de bonne gestion et il est difficilement compréhensible qu'on puisse avoir tout à la fois des reports de crédits inemployés et des reports de charges avec des intérêts moratoires à payer !

M. Pierre Lallouche. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense. Je souhaite donc que le collectif de 1993 permette d'éviter à nouveau ces reports de charges et ces intérêts moratoires.

Il faudrait ensuite - je serai bref sur ce point, que d'autres orateurs ont abordé avant moi - l'ouverture de crédits supplémentaires qui correspondent au coût réel des opérations extérieures, et que cela concerne non seulement le personnel et le titre III, mais également les surcharges qui résultent de ces opérations extérieures, tels l'entretien et le vieillissement prématuré du matériel, et qui doivent être financées sur le titre V.

Enfin, il faut que vous arrachiez, monsieur le ministre d'Etat, et nous essaierons de vous y aider car cela nous paraît indispensable, que la base de la programmation de 1995 et des années suivantes soit non pas la loi de finances initiale que nous allons voter, mais le montant total des crédits disponibles, c'est-à-dire, pour ce qui concerne l'équipement, les 103 milliards de francs dont nous avons parlé.

Si vous obtenez que la programmation commence sur ces bases, vous aurez bien préparé l'avenir de nos armées et de nos industries de défense et vous aurez rassuré tous ceux qui ont le souci d'une défense efficace. Mais il y aura, malgré cela, des choix difficiles à faire et la sérénité de cette discussion budgétaire ne doit pas dissimuler la complexité des options que, dès demain, le Gouvernement aura à formuler et le Parlement à approuver, et qu'ensemble nous aurons à assumer durablement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je vais maintenant appeler les orateurs de chaque groupe.

La parole est à M. Paul Mercieca, pour le groupe communiste.

M. Paul Mercieca. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le budget de la défense est l'outil de la mise en œuvre de la politique de défense définie par le Gouvernement. Aujourd'hui, avec ce projet de budget, on veut nous faire discuter de l'outil alors que le Parlement n'a toujours pas eu à débattre sur le fond de la stratégie de défense et de la politique militaire qui la sert.

Aussi, monsieur le ministre d'Etat, c'est essentiellement à partir de vos propos que l'on peut se faire une idée de vos intentions. Vous vous félicitez de ce que la France est « le seul pays européen à augmenter son effort d'investissement dans le domaine de la défense... et fait un effort véritablement exceptionnel ». Vous vous réjouissez « de la ténacité et de la pérennité de la volonté politique française d'avoir un outil militaire performant » et de ce que ce budget prévoit une hausse cinq fois supérieure à celle du budget civil de l'Etat.

Nous ne pouvons pas l'accepter. Autant notre pays doit, pour garantir sa souveraineté et son indépendance nationale, assurer sa propre défense, autant il ne doit pas s'ériger en gendarme du monde.

L'élaboration du Livre blanc de la politique militaire est en cours. Il servira à la mise en œuvre de la nouvelle loi de programmation militaire. Aussi, il est impensable que le Livre blanc soit publié avant que le Parlement en ait débattu.

Les intentions de ses auteurs sont importantes. Il s'agit dans ce document de repenser toute la politique de défense en fonction, d'une part, de la situation mondiale et, d'autre part, des possibilités économiques et finan-

cières de la France. Nous souscrivons pleinement à une telle démarche, mais il est fort probable que nous n'apporterons pas les mêmes réponses aux questions qui sont soulevées. Nous pensons qu'un large débat démocratique doit avoir à connaître des différentes appréciations et propositions, dont celles des communistes pour lesquels la défense est une donnée fondamentale.

Il est évident qu'aujourd'hui le Gouvernement, soucieux de calmer les inquiétudes qui se manifestent parmi les militaires et chez tous ceux qui se préoccupent de la chose militaire, tente d' tergiverser et de brouiller les pistes. Mais le budget, par les impulsions qu'il donne, oriente les choix militaires.

En maintenant à 103 milliards le montant du titre V, le Gouvernement récupère les 5,5 milliards qui avaient été figés l'an dernier.

Il reste que les crédits consacrés aux armements surpassent toujours ceux qui sont consacrés au titre III et dans des proportions qui, au fil des ans, ne cessent d'être inquiétantes.

La mise en œuvre du plan Armées 2000 a fait de tels ravages dans l'organisation militaire que vous avez décidé de faire une pause en 1994.

On comprend bien pourquoi, comme le soulignait le journal *Le Monde*, il y a quelques semaines, « la suppression de régiments, les regroupements de bases maritimes et aériennes, les coups portés aux arsenaux et établissements civils de la défense soulèvent des oppositions jusque dans les rangs de la majorité ». Or - faut-il le rappeler ? - nous entrons dans une période préélectorale importante, avec comme perspective 1995.

Cette pause ne remet pas en cause les orientations politiques héritées des gouvernements précédents, notamment la cassure entre l'armée et le peuple qu'engendre le départ des régiments.

En réalité, avec le plan Armées 2000, il s'agit de préparer la politique de défense européenne incluse dans le traité de Maastricht.

Comment concevoir une armée française, indispensable à la défense nationale, quand, coup sur coup, la brigade franco-allemande, puis le corps franco-allemand, enfin l'Eurocorps constituent les objectifs prioritaires de la politique militaire française ?

Dans un tel contexte, c'est l'armée de conscription qui se trouve en point de mire. Déjà malmenée par la mise en place des substituts au service militaire, elle subirait maintenant le coup de grâce avec l'instauration d'une armée mixte.

Car, pourquoi instaurer une telle armée qui existe déjà ? Soldats du contingent, officiers et sous-officiers de réserve côtoient les militaires de carrière.

On peut penser que la mise en avant de cette « mixité » nouvelle vise en fait l'existence du service militaire lui-même, de plus en plus noyé dans le service national.

Nous réaffirmons ici, avec force, que nous nous opposons à la mise en place d'une armée de métier, même provisoirement, camouflée sous le vocable d'armée mixte. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une défense nationale et nous considérons que seule une armée de conscription et de réserve, concernant notamment les sous-officiers et officiers, complément indispensable des cadres professionnels, est susceptible d'assurer la défense efficace de notre pays.

Mais, si l'organisation des armées subit des attaques dans son fonctionnement, il n'en est pas de même à propos de la fabrication des armements. On vient encore de le constater avec ce budget où, finalement, toute la discussion a tourné autour du titre V.

Alors que dans plusieurs pays occidentaux les crédits militaires sont à la baisse, en France, on maintient leur taux par rapport au produit intérieur brut, et certains voudraient même le voir porté à 4 p. 100.

Pourtant, des évidences s'imposent. Avec l'écroulement du Pacte de Varsovie et le démantèlement de l'Union soviétique, la stratégie de l'OTAN, à laquelle la France s'est ralliée, n'a plus aucune valeur. D'ailleurs, l'existence même de cet organisme devrait être réexaminée. Il n'a plus aucune raison d'être.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Jugement plein de nuances !

M. Paul Mercieca. Sans doute certains s'ingénient-ils actuellement à chercher de nouvelles menaces et des prétextes afin de pouvoir continuer à « ne pas baisser la garde ». On les voit se manifester à propos du moratoire sur les essais nucléaires, alors que la suspension de ceux-ci constitue, incontestablement, une avancée positive à dix-huit mois de la renégociation du traité sur la non-prolifération nucléaire.

Au moment, où la menace d'une dissémination de cette arme de destruction massive est réelle, il n'est pas possible de fournir aux Etats qui ambitionnent de se procurer de telles armes des prétextes à poursuivre leurs recherches.

Il est regrettable que les Chinois, en faisant exploser une bombe expérimentale, aient fourni des arguments à tous ceux qui, chez nous notamment, n'ont jamais accepté l'arrêt des essais nucléaires.

L'évolution de la situation du monde est aussi l'occasion, pour les mêmes, de brandir les menaces susceptibles de venir du tiers monde. En effet, les peuples qui aspirent à travers le monde à vivre en s'en donnant les moyens sont considérés comme autant d'ennemis potentiels.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Mais non !

M. Paul Mercieca. La guerre du Golfe a fait école. Et l'expédition « humanitaire » de Somalie est par trop éloquente.

D'où la volonté affichée de professionnalisation de l'armée, négation de la conscription. « Si de telles menaces potentielles, virtuelles, possibles, existent, il faut des armes toujours plus nombreuses, plus modernes, plus sophistiquées », déclarent ceux qui considèrent que la course aux armements ne doit pas cesser.

Tel est aussi le raisonnement de ceux qui refusent de prendre en compte la réalité du monde et de notre pays.

Pour justifier les crédits consacrés aux fabrications d'armement, les tenants du lobby militaro-industriel, qui existe et est influent chez nous aussi, ne craignent pas le chantage aux licenciements, dans une période, il est vrai, où le chômage continue de croître. L'argument : donnez-moi de l'argent pour construire des armes, et ainsi empêcher les licenciements, est inacceptable.

M. Pierre Favre. Comment ferez-vous, quand il n'y aura plus de production d'armes, pour maintenir l'emploi ?

M. Paul Mercieca. Le problème de la diversification, de la reconversion des productions militaires en production civile est posé chez nous comme dans tous les grands Etats industriels.

Dans bon nombre d'entreprises, il ne s'agirait finalement que de reconquérir des productions civiles qui ont été abandonnées au profit de productions militaires beaucoup plus lucratives. Déjà, dans plusieurs de ces entreprises, des propositions tout à fait constructives ont été faites par tous les syndicats.

Une précision s'impose ici. Les arsenaux et établissements militaires, déjà si sérieusement menacés avec les bouleversements du GIAT et ceux annoncés par la DCN, doivent prioritairement continuer de fabriquer les armements dont la défense nationale a besoin. C'est leur vocation.

Si actuellement les arsenaux sont menacés de disparition, c'est essentiellement parce qu'ils se situent à contre-courant de l'Agence européenne d'armement, préconisée dans le traité de Maastricht, et aussi de cette agence franco-allemande d'armement que vous appelez de tous vos vœux pour soutenir l'Eurocorps.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. Parfaitement !

M. Paul Mercieca. Monsieur le ministre, pour nous, la lutte pour la paix est partie prenante de notre défense de la souveraineté et de l'indépendance de notre pays.

Mme Françoise Hostalier. Bravo !

M. Paul Mercieca. Aujourd'hui, la lutte pour le désarmement, contre la militarisation est une dimension essentielle de notre sécurité. Au contraire, votre projet de budget s'inscrit pleinement dans une politique militaire agressive, tournant le dos aux aspirations de notre peuple, à une défense strictement nationale.

Nous ne pouvons que voter contre votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Pierre Favre. Les syndicats seront contents de vous entendre !

M. Paul Mercieca. Nous les avons entendus en commission, monsieur !

M. Pierre Favre. Il fallait les écouter !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il y a quatre ans, jour pour jour, le mur de Berlin était abattu pacifiquement par une foule en liesse, entraînant peu après la désintégration de l'empire soviétique en Europe centrale, puis de l'URSS elle-même.

Ce tournant capital de l'histoire fut naturellement accueilli dans l'euphorie par nos démocraties. De façon presque inespérée et sans tirer un seul coup de feu, ne venions-nous pas de gagner une guerre non déclarée de quarante-cinq années, imposée par le totalitarisme soviétique ? La « libération » des nations d'Europe centrale, puis la victoire de la coalition occidentale en Irak neuf mois plus tard, n'annonçaient-elles pas un nouveau « printemps des peuples » voire un « nouvel ordre mondial », où triompheraient le droit, la démocratie et la paix ?

Quatre ans plus tard, chacun peut mesurer la triste vacuité de ces illusions. Non seulement l'histoire ne s'est pas terminée, comme certains illusionnistes avaient cru pouvoir l'annoncer un peu hâtivement, mais elle revient au galop sur fond de crise économique mondiale, de défaites des nationalismes - ou des tribalismes - dans une Europe dont le tissu des frontières et des nations, congelé depuis 1918, vient brusquement de se déchirer.

Non, seulement la paix et le droit ne se sont pas imposés au lendemain de la défaite du communisme, mais la guerre, la vraie, est revenue en Europe : dans les Balkans, dans le Caucase, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants connaissent aujourd'hui même la mort, la mutilation, la déportation.

Non seulement le désarmement ne s'est pas produit lui non plus, mais l'on peut craindre, au contraire, qu'attisée par la déstabilisation politique, le sous-développement et l'explosion démographique, la prolifération des armes de destruction massive ne fasse que s'accélérer à l'est comme au sud de notre continent.

Pourtant, face à cette formidable révolution stratégique dont tout indique qu'elle sera longue, dure et politiquement dangereuse pour la survie même de nos nations, nos démocraties, retrouvant leurs vieux réflexes d'avant-guerre, sont à nouveau tentées par la facilité. Partout en Occident, les budgets de défense sont à la baisse. L'Alliance atlantique elle-même n'est plus qu'une coquille à moitié vide à la recherche d'une raison d'être, tandis que l'Europe de Maastricht attend toujours son hypothétique pilier de défense commune.

Comme il y a soixante-dix ans, les démocraties retrouvent la tentation du renoncement que Winston Churchill dénonçait ainsi dans le premier tome de ses *Mémoires de guerre*, que j'engage à relire en ces temps troublés : « Comment même lorsqu'il s'agit de leur survie, aucune politique cohérente n'est poursuivie pendant dix ou quinze ans... Comment les conseils de prudence et de retenue peuvent devenir les premières causes d'un danger mortel, comment le désir de sécurité et d'une vie tranquille peuvent conduire directement au désastre. »

La France, qui a payé si cher cette erreur il y a cinquante-trois ans, n'a pas le droit de céder aujourd'hui, une fois encore, à la tentation de la facilité.

Hier, pour reprendre l'expression si juste de Paul Reynaud, la France voulut à tout prix conserver l'armée de ses habitudes plutôt que de consentir l'effort de construire l'armée de ses besoins.

De 1989 au mois de mars dernier, c'est bien l'armée de nos habitudes que les gouvernements socialistes qui vous ont précédé ont cherché à conserver, alors même qu'elle ne répondait déjà plus à nos besoins, et ce, en propageant des idées et des actions aussi insidieuses qu'irresponsables, telles que la notion de « dividendes de la paix », qu'il serait temps d'engranger, la gesticulation humanitaire, en remplacement d'une politique de sécurité pour la France, ou encore l'affirmation que le maintien d'une dissuasion minimale en l'état, c'est-à-dire sans modernisation et sans essais, suffirait à parer à tout danger éventuel.

Face à ce triste bilan, face aux immenses défis de l'après-guerre froide, nous ne devons avoir qu'une certitude : la sécurité de notre pays ne se transige pas. Elle engage l'essentiel, la pérennité de la nation. Notre responsabilité devant le peuple, devant la nation, devant l'histoire est immense. Aucun d'entre nous ne peut la fuir.

Le budget que vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat, est le premier budget du redressement de la politique de défense de la France, annoncé par Edouard Balladur à cette même tribune le 28 avril dernier. A cet égard, je tiens à rendre hommage à vos efforts personnels et tenaces, couronnés de succès, pour obtenir, en cette période de contraintes budgétaires sévères, un montant de ressources dont chaque citoyen, soucieux de la qualité de notre pays, ne peut que se réjouir. C'est

pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, le groupe du RPR votera le projet de budget de la défense que vous nous proposez.

Je me félicite tout particulièrement de plusieurs mesures qu'ont déjà évoquées certains des orateurs précédents, notamment la promesse de réforme de l'organisation de nos forces conventionnelles, avec une accentuation de la professionnalisation des unités ; la promesse d'une restructuration réfléchie, avec la pause dans la suppression d'emplois militaires, notamment dans l'armée de terre, qui devrait limiter les dissolutions d'unités ; la promesse d'une meilleure adéquation des crédits aux besoins, grâce à l'accroissement notable des crédits de fonctionnement et d'entraînement des forces, indispensable pour garantir à nos armées le niveau de préparation nécessaire dans le cadre de leurs missions de plus en plus diversifiées ; enfin, une promesse de sécurité intérieure accrue avec l'augmentation des moyens de la gendarmerie, tant en personnel qu'en matériel.

Monsieur le ministre d'Etat, j'en viens aux mauvaises nouvelles, si j'ose dire, c'est-à-dire aux réserves que votre budget peut inspirer à l'observateur attentif. Cela ne va pas vous plaire, et je vous prie de m'en excuser.

En premier lieu, si la présentation de votre budget pour 1994 fait apparaître une croissance significative par rapport au budget disponible de 1993 - 3,6 p. 100, soit 199,3 milliards de francs contre 192,4 milliards de francs réalisés en 1993 - cette impression favorable doit être nuancée par le fait que le budget pour 1993 tel qu'il avait été voté s'établissait à 197,9 milliards de francs et qu'il a ensuite été amputé, avant les élections législatives, de 9 milliards de francs. Par rapport au budget initial de 1993, et malgré le collectif budgétaire adopté en juin dernier qui devait permettre la consommation de 3,5 milliards de francs de crédits de reports, la croissance des crédits, d'une loi de finances initiale à l'autre, n'aura donc été que de 0,7 p. 100.

Dans l'intérêt de la transparence que nous devons à nos concitoyens, il serait essentiel que cesse une fois pour toutes ces pratiques assez déplorables, dans lesquelles les socialistes étaient d'ailleurs passés maîtres, d'annulations et de gels de crédits en tous genres en cours d'exercice, décidés unilatéralement par le ministère du budget sans aucun aval préalable de la représentation nationale.

Je veux croire, monsieur le ministre d'Etat, qu'aucun collectif budgétaire de ce type ne viendra imposer tel ou tel abattement de crédits en cours d'année, quelles que soient les raisons qui pourraient être invoquées. Je pense notamment au financement des opérations extérieures, pour lesquelles rien n'est prévu au titre du présent projet de budget alors que leur coût devrait être de l'ordre de 7 milliards de francs pour 1993.

Deuxième mauvaise nouvelle : je m'étonne que soit reconduite la contribution au budget civil de recherche et développement pour un montant de 700 millions de francs. Cet artifice, employé par le précédent gouvernement pour donner l'impression d'un accroissement des crédits de recherche de défense alors qu'en fait ils diminuaient, est contraire à l'indispensable transparence due au peuple et à la représentation nationale.

Enfin, le projet de budget d'équipement comprend 5,5 milliards de crédits de reports que le ministère pourra consommer en 1994, ce qui permet d'afficher une hausse significative des crédits de la défense effectivement disponibles.

Je tiens à appeler votre attention sur le risque que comporte cette présentation pour les futurs budgets.

Il serait en effet dramatique, pour nos forces, que les ressources inscrites au budget de la défense pour 1995 et pour les années suivantes - je pense à la programmation militaire - prennent pour base le budget de 1994 hors crédits de reports. La dynamique engagée cette année serait arrêtée net et il est bien connu que les à-coups budgétaires se traduisent par des perturbations graves et par des surcoûts pour nos programmes d'armements.

C'est donc dans cet esprit, monsieur le ministre d'Etat, que vous me permettrez d'appréhender, au nom du groupe du RPR, votre budget pour 1994 à la fois comme un effort satisfaisant et comme un budget de transition.

Budget de transition, dis-je. En effet, il n'était pas possible, ni même raisonnable, d'effectuer, en quelques mois, des choix susceptibles de conduire à des révisions majeures de notre concept de défense, de notre format d'armée. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Premier ministre, très sagement, a voulu la rédaction d'un Livre blanc, dont nous attendons tous beaucoup de réponses, tant sont nombreuses les questions qui nous sont posées à l'heure où la France doit réécrire sa politique de défense à la lumière du nouveau contexte stratégique mondial.

Ce document devra faire l'objet d'un large débat devant le pays, auquel le Parlement sera naturellement associé. Ensuite, une planification, puis une programmation, devront être préparées par votre ministère, conformément aux orientations qui auront été arrêtées. Mais, pour que cette programmation puisse prendre en compte au mieux les orientations du Livre blanc, il me semble difficile de soumettre un tel projet au Parlement avant la session d'automne de 1994, c'est-à-dire à l'occasion de la discussion budgétaire pour 1995.

Or, compte tenu des échéances électorales attendues au début de 1995, sur lesquelles je n'ai pas besoin de m'étendre, il paraît, à l'évidence, préférable de préparer une programmation pour le printemps de 1995 afin que, après un débat approfondi en conseil de défense avec le nouveau Président de la République, celle-ci puisse être rapidement soumise au vote du Parlement.

C'est dans cet esprit que, me semble-t-il nous devrions considérer la vingtaine de mois qui viennent comme une période de transition qu'il nous appartient de mettre à profit pour préparer sereinement diverses réformes de fond sur lesquelles nous serons jugés.

Dans le rapport complet que je présenterai à ce sujet, je développe plusieurs idées sur les grandes orientations qui me paraissent fondamentales dans la réécriture de cette politique de défense, d'abord en termes d'ambition pour la France, puis pour ce que j'appelle le triptyque nucléaire-espace-conventionnel.

En ce qui concerne le nucléaire, il est clair que la dissuasion doit rester le fondement de notre politique de défense. D'abord, parce que la dissuasion signifie le refus de la guerre mais, au-delà, parce qu'elle reste l'assurance-vie dont personne ne peut prédire que la France n'aura plus jamais besoin.

La crédibilité de cette dissuasion suppose le maintien de notre capacité opérationnelle, industrielle et technique. Au plan opérationnel, notre force de dissuasion pourrait être ramenée à deux composantes : les SNLE indétectables et ultimes garants de notre capacité de frappe, et les missiles à moyenne portée dotés d'une charge à énergie variable, déployables sur différentes plates-formes aériennes, terrestres ou navales.

Au plan technique, cela suppose que l'on ait la possibilité de tester la sécurité et l'efficacité de ces armes. A cet égard, je me félicite que le projet de budget pour 1994 comprenne les crédits nécessaires à la reprise des essais.

De même, nous approuvons totalement l'attitude du gouvernement d'Edouard Balladur refusant que la France participe à d'éventuels accords sur l'arrêt total des essais nucléaires.

Pour ce qui est de l'espace, il ne saurait y avoir d'indépendance pour la France sans la liberté de choix que suppose la connaissance des faits. La guerre du Golfe a rappelé, sur ce point, l'inexistence cruelle des moyens français : tandis que les Américains utilisaient plus de cinquante satellites militaires, dont une quinzaine dans le seul domaine de la recherche du renseignement, la France n'en avait aucun et était totalement aveugle, à la merci du bon vouloir de Washington.

Cette situation est évidemment inacceptable, d'autant que la France s'affiche, dans le même temps, comme la troisième puissance mondiale en matière spatiale. Là encore, en dehors de Hélios I, aucun des grands projets spatiaux n'a avancé ; je pense à Zénon, à Hélios II, à Eumilsatcom. La plupart de ces programmes devraient être réalisés en coopération, mais malheureusement, nous demeurons bien seuls.

S'agissant enfin du conventionnel, je veux citer, pour éclairer notre débat à venir, une phrase du général de Gaulle : « Il ne faut garder en forces conventionnelles que ce qui est strictement indispensable ». Et Georges Pompidou d'ajouter : « Je ne crois pas à la DOT, sinon comme prétexte pour utiliser des hommes dont on ne sait que faire. Ceci est lié au service militaire. Il vaudrait beaucoup mieux avoir une milice du type suisse avec un service très court. Par contre, pour l'air, la marine et les divisions de l'armée de terre, il faut forcer sur l'engagement des militaires de carrière. Il faut réduire les effectifs globaux. »

Eh bien, il n'est que temps de le faire.

La question est surtout délicate pour l'armée de terre. En effet, force est de constater que l'on a préféré des adaptations mineures de l'existant en cherchant à tirer parti par tous les moyens d'un système figé, s'interdisant, par frilosité, toute réforme de fond. On en est alors arrivé à masquer les déficiences plutôt flagrantes par des artifices de vocabulaire. Quel doux euphémisme, par exemple, que cette « disponibilité opérationnelle différenciée » !

Quel étrange principe que celui de la modularité qui conduit à désorganiser en permanence l'essentiel de l'armée de terre pour constituer à la hâte quelques unités d'intervention onusienne ou de missions extérieures ! Sait-on qu'il a fallu quarante-sept régiments pour constituer la modeste division Daguer ? Sait-on que l'on continue aujourd'hui sur ce modèle pour constituer nos unités onusiennes ? Tout cela n'est pas digne d'un grand pays comme le nôtre qui déploie et finance une armée de terre de 241 000 hommes.

Quant aux moyens, beaucoup de mes collègues les ont évoqués. Je rappelle simplement que nous sommes le dernier pays à utiliser encore des Crusader. Les Philippines, avant-dernier Etat au monde à utiliser ces avions les ont déclassés dans les années quatre-vingt !

Est-il normal qu'il ait fallu attendre la guerre du Golfe pour découvrir que notre armée de l'air ne disposait d'aucun appareil capable de combattre de nuit ? On n'a commencé à y remédier que cette année avec la livraison de six Mirage 2000 D.

Monsieur le ministre d'Etat, les Français ont droit à la vérité. Une telle situation n'est pas digne d'un pays qui consacre une centaine de milliards de francs à l'équipement de ses forces et le deuxième budget de la nation à ses armées. Si nous voulons convaincre les Français de continuer à consentir des efforts pour leur défense et à les

accroître, il faudra que ceux qui ont la charge des armées effectuent, dans l'avenir, les choix qui n'ont pas été opérés pendant toute la décennie qui vient de s'écouler.

Il est désormais urgent et impératif de restaurer la cohérence du financement et l'efficacité de notre outil militaire. Tout cela impose une réflexion sur les missions de nos armées et sur l'outil industriel. Je n'entrerai pas davantage dans le détail, mais je tiens à formuler une dernière remarque sur la technique financière.

Je veux en effet insister de nouveau sur la nécessité de respecter, en cours d'exécution, les lois de finances initiales que le Parlement a votées et rappeler la référence qu'il convient de prendre en compte dans la préparation du budget de 1995 et de la prochaine loi de programmation.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, le budget de 1994 doit s'entendre comme comprenant les 5,5 milliards de francs de crédits de report rendus disponibles. Les budgets de la défense, comme les lois de programmation, sont des engagements solennels qui engagent la nation et ses représentants. Elles ne doivent plus être traitées comme de simples indications modifiables au gré de l'exécutif pour boucher tel ou tel trou.

Dans le même esprit de transparence de l'effort financier que les Français consentent pour leur défense, il apparaît indispensable de prévoir de façon claire - et non improvisée comme cela a été le cas sous le règne précédent - la budgétisation des missions de maintien de la paix auxquelles la France sera amenée à participer. De telles missions, exceptionnelles hier, sont évidemment appelées à se multiplier dans l'après-guerre froide. Cambodge, Somalie, Yougoslavie, tout cela coûte et coûtera de plus en plus cher, tandis que la France engagera de plus en plus de soldats hors de ses frontières.

En sens inverse, mais toujours dans un souci de transparence, il faudrait regarder de plus près certaines dépenses. Je pense à la gendarmerie, à certaines écoles relevant de la DGA qui contribuent non pas directement à l'effort de défense extérieure du pays, mais à d'autres missions, soit d'éducation ou de formation, soit de sécurité intérieure.

En conclusion, permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de vous féliciter pour le budget satisfaisant que vous nous proposez. Je souhaite de tout cœur qu'il soit respecté pour amorcer le redressement du pays. La tâche qui nous attend est à la hauteur de celle que le général de Gaulle a entamé en 1958, à son retour au pouvoir. Nous devons aujourd'hui entreprendre cet effort de redressement pour préparer notre défense dans le nouvel environnement européen et mondial. C'est à ce prix que notre outil de défense acquerra la souplesse et l'efficacité nécessaires pour faire face à un monde imprévisible qui va devenir notre lot quotidien.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous souhaite bonne chance dans la redéfinition d'une politique de défense nationale, dans un moment non seulement difficile pour le pays sur le plan budgétaire, mais aussi crucial pour la sécurité de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Boucheron, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Michel Boucheron. Monsieur le ministre d'Etat, comme l'orateur qui m'a précédé, mais avec des mots différents, je dirai que nous nous situons à un moment de l'histoire tout à fait capital. D'une certaine manière, si la crise du communisme est derrière nous,

celle du capitalisme et de l'autre moitié du monde est devant nous. Au moment de la chute du mur de Berlin, certains analystes ont cru qu'arrivait enfin le monde monopolaire; c'était mal tenir compte des leçons des équilibres naturels. Les mondes monopolaires n'existent pas. Il n'y a que des équilibres bipolaires ou multipolaires, et c'est à ce phénomène que nous avons à faire aujourd'hui.

Quelles sont les quatre caractéristiques de la période qui s'ouvre ?

La première est évidemment la libération des logiques régionales autonomes. Elles ont des bases nationales; il suffit de voir ce qui se passe dans le Caucase et dans l'ex-Yougoslavie pour en être certain. Elles ont aussi des bases religieuses et économiques. Un formidable potentiel est en train de naître au nord du Pacifique, entre la Chine et le Japon.

La deuxième caractéristique - tout le monde le dit - est la prolifération désordonnée. Prolifération balistique, mais aussi prolifération nucléaire par la simple recherche, par la dispersion des pays qui se scindent, par l'évasion des cerveaux et par la circulation, donc le trafic, de matières fissiles.

La troisième caractéristique est, contrairement à certaines apparences, le repli américain. C'est d'abord le fruit d'une tradition cyclique d'isolationnisme américain. C'est aussi la conséquence de l'économie. L'Amérique n'a plus les moyens de la politique qu'elle avait encore au moment où Ronald Reagan annonçait l'IDS, et le Congrès américain veille à diminuer les moyens militaires de l'Amérique. Il s'ensuit nécessairement, mathématiquement, mécaniquement, un certain repli des bases extérieures de l'Amérique. C'est enfin la constitution d'une sorte de trépidé aujourd'hui embryonnaire mais auquel nous devons réfléchir, composé, d'une part, d'un bipède américano-nippon sur les composants électroniques - les derniers accords entre les Etats-Unis et le Japon en ce qui concerne les missiles sont assez extraordinaires - et, d'autre part, d'un bipède américano-soviétique sur l'espace, court-circuitant complètement l'Europe. La façon dont les Américains ont annulé le programme de lance-roquettes multiples de troisième génération est tout à fait symptomatique d'une nouvelle politique qui consiste à tisser des liens directs avec la Russie en court-circuitant les alliés de l'OTAN.

La quatrième caractéristique, ce sont les tentatives russes de reconstitution de l'empire, qui s'inscrit dans la logique de l'histoire et qui est inéluctable en raison des interdépendances des économies des différentes républiques. La Russie cherchera à avoir un rôle d'arbitre en Asie.

Face à ce tableau, quels doivent être les grands sujets de notre politique de défense ? Ce sont la dissuasion, l'espace, nos capacités de projection et la construction européenne.

Sur la dissuasion, je souhaite que le débat sorte des couloirs de l'Assemblée nationale ou du ministère de la défense et arrive devant l'opinion publique.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron. Est-on toujours d'accord pour que les principes de la dissuasion restent les mêmes ? Sur ce point, j'entends ici et là certains propos - vous n'êtes pas du tout visé, monsieur le ministre d'Etat - qui me paraissent très inquiétants. Nous entendons des discours aux termes desquels il faudrait accepter une logique de bataille nucléaire, une banalisation du nucléaire : l'ultime avertissement deviendrait une frappe

tactique, l'arme nucléaire pourrait être utilisée en frappe préventive. Je suis en totale opposition avec de telles conceptions qui sont très dangereuses.

Tout le monde sait que, quelle qu'ait été la décision de Saddam Hussein, jamais l'Amérique n'aurait pu utiliser l'arme nucléaire en Irak, parce qu'elle se serait immédiatement heurtée à l'opinion publique arabe et à l'opinion publique mondiale.

Le nucléaire n'est pas une arme parmi d'autres du champ de bataille, ni une arme surpuissante parmi les armes conventionnelles. Non ! Le nucléaire est une arme particulière, une arme de dissuasion, l'arme de ce formidable pari sur lequel est fondée la paix depuis quarante ans. Je souhaite que, dans notre pays, se dégage une immense majorité au sein du Parlement et dans l'opinion publique pour maintenir très fortement ce principe. Que l'on parle de dissuasion, oui ! Que l'on parle d'ultime avertissement, oui ! Que l'on parle de champ de bataille nucléaire, non ! Le nucléaire n'est pas une munition du champ de bataille. Mais si un jour il est porté atteinte à l'identité, à l'intégrité de la France, alors oui, l'arme nucléaire doit être utilisée. Je souhaite que cela soit clair.

Le deuxième danger est moins net, mais découle du premier. C'est cette mode, qui commence à revenir, des armes balistiques antimissiles. C'est contradictoire avec la dissuasion.

D'abord ces armes sont aléatoires techniquement. Personne ne pourra jamais assurer que les missiles antibalistiques constituent un rideau étanche qui ne serait jamais perforé par des frappes nombreuses.

Elles sont inaccessibles financièrement. Les Etats-Unis ont reculé devant l'IDS, ont lancé un programme plus petit, le GPALS, qu'ils ont abandonné ! Comment la France, et même l'Europe, pourrait-elle se payer un tel système ?

Elles sont dangereuses stratégiquement. Elles tradiraient un recul par rapport à la notion de dissuasion. Cela reviendrait à accepter une bataille de missiles stratégiques. Nous devons refuser ces deux logiques qui me paraissent extrêmement dangereuses.

M. René Galy-Dejean. Cette position est incohérente avec la prolifération que vous avez décrite tout à l'heure !

M. Jean-Michel Boucheron. La prolifération, cher collègue, a des dangers. Il faut que chacun sache, notamment ceux qui détiennent des armes proliférantes de destruction massive, que nous restons attachés au principe de la dissuasion et que, si nous sommes attaqués par ce genre de missiles, nous répondrons par la dissuasion. Mais pas de frappe préventive ! Je crois que la dissuasion peut continuer à être efficace.

Nous devons dès lors redéfinir nos trois composantes. Le plateau d'Albion devrait fermer à l'horizon de l'an 2000. Les SNLE sont très importants et doivent donc être maintenus. Le missile M5, de concept Est-Ouest, avec des défenses ABM extrêmement fortes installées autour de Moscou, devra être modifié dans sa définition.

La deuxième composante devra être évidemment aéroportée. Je crois beaucoup au couple Rafale-ASMP le missile air-sol moyenne portée. Je souhaite simplement, monsieur le ministre d'Etat, qu'il y ait quelques Rafale pour emporter l'ASMP.

M. Olivier Darrason, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. Jean-Michel Boucheron. Sur les essais nucléaires, je n'en dirai pas plus. Chacun a ses positions et je vous approuve, monsieur le ministre d'Etat, quand, le

9 avril 1992, par une dépêche de l'AFP de dix-huit heures trente-huit, à la suite de la décision du Président de la République sur le moratoire, vous avez jugé cette logique « utile et intelligente ».

Deuxième sujet de notre politique de défense : l'espace. L'espace est capital ; pour moi, il est indissolublement lié à la dissuasion et à l'indépendance. Chacun, ici, a en tête l'humiliante situation que nous avons vécue au moment de la guerre du Golfe. Nous n'avions pas les capacités de mesurer la crise, de l'évaluer de façon indépendante. Nous attendions des photos venues du Pentagone.

Surtout, l'espace permet l'identification autonome des agresseurs et, compte tenu de la prolifération balistique, permet - je réponds par là, monsieur Gaby-Dejean, à votre observation - de répliquer.

La participation du ministère de la défense doit être importante dans le domaine de l'espace. Il doit aller plus vite et entreprendre un jour - prochain, je l'espère - une réflexion sur la conception de lanceurs de microsattellites dédiés à la défense, qui seraient d'ailleurs, comme je l'ai dit, un moyen de relance de la SNPE.

Troisième sujet : nos capacités de projection. Nous avons la FAR ; nous l'avons toujours, mais il est évident que cet outil n'est plus suffisant. Nous devons concevoir un dispositif capable de projeter 30 000 hommes et une centaine d'avions de combat très loin de nos frontières, et très vite, avec une puissance de feu terrestre significative.

Le budget de la marine en ce domaine est satisfaisant.

En revanche, monsieur le ministre d'Etat, je souhaite que, très rapidement, nous puissions disposer de transporteurs aériens stratégiques lourds pour pouvoir être indépendants. Il y a encore quelques mois, nous avons fait appel, une fois de plus, à l'aviation américaine.

M. Yves Bonnet, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Pierre Lellouche. Dommage que vous n'avez pas construit plus tôt ces avions !

M. Jean-Michel Boucheron. Oui, mon cher collègue, c'est dommage, mais certaines options sont aujourd'hui ouvertes qui ne l'étaient pas il y a encore deux ans !

M. Pierre Lellouche. Quatre ans !

M. Jean-Michel Boucheron. Chaque chose en son temps !

En outre, monsieur le ministre d'Etat, vous avez stoppé la modernisation de l'armée de terre, ou sa restructuration, selon la façon dont on appelle les choses. Il ne faudrait pas que cela dure trop longtemps, car, si cette armée a été conçue pour arrêter les hordes venant de l'Est à travers le saillant de Thuringe, nous ne sommes plus dans cette situation. Elle doit être maintenant projetée.

M. Arthur Paecht, rapporteur spécial. Cela peut revenir !

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis. Qui sait ?

M. Jean-Michel Boucheron. Disons que c'est une probabilité extrêmement faible, d'autres sont plus fortes.

L'armée de terre doit être complètement restructurée. Une action importante avait été commencée, que vous avez d'ailleurs en grande partie continuée, mais la pause ne doit pas durer plus longtemps.

Troisième sujet : la projection. Je crois qu'il faut maintenir notre effort pour les capacités de frappe aérienne, ou à partir de navires par des missiles intelligents - appelons-les tout simplement *ruise missiles* pour ne pas leur donner de nom particulier. Nous devons nous doter de cette arme extrêmement importante et adaptée à la nouvelle situation. Ces missiles, monsieur le ministre d'Etat,

devront être portés par un avion, sans doute le Rafale, et je crains qu'à raison d'un Rafale par an nous ne soyons un peu court !

Quatrième et dernier sujet : la construction de l'Europe de la défense. C'est la grande question de la stabilité de l'est du continent européen. On distille trop de discours sur les rapports entre la France et l'OTAN et l'UEO et l'OTAN, alors que le problème est extrêmement simple. Plus le corps européen, plus l'UEC, disposera de forces importantes et plus elle pourra agir de façon autonome, sachant que, pour des crises graves et majeures, c'est évidemment avec l'OTAN que les problèmes seront réglés. Si l'UEO ne représente qu'une toute petite force, son poids sera négligeable par rapport à l'OTAN, dont elle aura besoin pour ses communications et pour ses déplacements dès qu'elle bougera le petit doigt. Si elle dispose de forces plus importantes, elle pourra agir. Evidemment, elle ne pourra pas affronter, à elle seule, les conflits de grande intensité, spécialement ceux qui se développent à grande distance, et qui supposent une action dans un cadre multinational extra-européen.

Le débat fondamental peut se résumer ainsi : à quelle vitesse construisons-nous cette force européenne et surtout quel volume lui donnons-nous ? C'est son volume qui déterminera sa capacité d'indépendance ou de dépendance par rapport à l'OTAN. En la matière, ma vision des choses est assez mécanique. Tout le reste en découle.

Je souhaite aussi qu'on puisse avancer vers une expertise spatiale européenne, notamment pour la vérification des accords de désarmement.

Monsieur le ministre d'Etat, il est difficile de parler d'un budget sans aborder les problèmes financiers.

L'année dernière, le budget comptait 103 milliards de francs en investissements. Dans une certaine partie de l'hémicycle, ce chiffre avait été jugé extrêmement faible, tout à fait inacceptable. Aujourd'hui, on nous propose la même somme ! Très bien ! Mais Arthur Paecht écrit dans son rapport que la comparaison 1994-1993 est délicate. Il a ô combien raison ! Elle est extraordinairement délicate.

Le titre V compte 94 milliards de francs. Il faut y ajouter les 2,6 milliards provenant de la fermeture du compte de commerce du GIAT. Admettons ! Les 5,5 milliards de reports de crédits ? C'est déjà moins facile parce que, sur douze mois d'application du budget 1993, vous aviez la maîtrise de neuf mois et si des crédits avaient été gelés, monsieur Lellouche, il était possible, dans un collectif, de les dégeler.

M. Pierre Lellouche. Pas avec le le trou que vous avez laissé !

M. Jean-Michel Boucheron. Je le conteste !

De plus, certains crédits reportés sont déjà un peu affectés, surtout quand des programmes sont lancés. On n'en fait pas complètement ce qu'on veut.

Admettons toutefois de prendre en compte les reports. On est toujours à 103 milliards, sans tenir compte de l'inflation. Ce n'est pas encore trop grave. Mais, j'attends de voir le prochain collectif et la façon dont sera réglée la question des opérations extérieures. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez notre total soutien, mais la bataille va être rude. Je ne suis pas pessimiste de nature, mais j'ai quelque expérience de cette enceinte et des décisions de Berky, et je suis très inquiet.

Au total, nous sommes loin des 103 milliards.

Je souhaiterais qu'il y ait un budget séparé des opérations extérieures et qu'un collectif mette clairement ces choses en place. Il faudrait, surtout, que la majorité arrive à imposer que la future loi de programmation militaire

ne soit pas basée sur les réalisations du budget de 1994. En effet, si on multiplie les opérations que je viens de décrire par le nombre d'années d'une loi de programmation militaire, on va avoir beaucoup de mal, énormément de mal. Je souhaite évidemment me tromper. On verra.

Monsieur le ministre d'Etat, mon groupe politique a décidé de voter contre les différents budgets et, en particulier, contre celui-ci.

Le budget que vous nous présentez n'a rien d'épouvantable. Il y aurait sans doute quelque injustice à vous reprocher des moyens aléatoires dont vous n'êtes pas responsable en tant que ministre de la défense. Il y aurait aussi quelque injustice à vous adresser des critiques quant aux déviations conceptuelles en ce qui concerne la dissuasion, dont j'ai parlé. Nous connaissons vos convictions.

Le refus de voter ce budget n'est donc pas une condamnation, mais le signe de notre vigilance face au combat que vous devrez mener - j'espère victorieusement - sur le double plan des finances et de la préservation des concepts fondamentaux de la doctrine de défense française.

M. Arthur Paecht, *rapporteur spécial*. C'est le vote contre pour en somme ! (*Sourires.*)

M. Yves Bonnet, *rapporteur pour avis*. Quasi contre !

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nous avons écouté les rapporteurs des différentes commissions, celles des finances, des affaires étrangères et de la défense. Chacune de leurs interventions me renforce dans l'appréciation que je portais déjà sur votre projet de budget pour 1994 : il s'agit, dans le contexte très difficile que nous vivons et où le soutien de sa majorité permet au Gouvernement de maîtriser l'ensemble des déficits publics, d'un bon budget.

Bien sûr, certains esprits chagrins ne manqueront pas de vous faire remarquer que les crédits d'équipement de la défense n'atteignent pas réellement les 103 milliards de francs que vous annoncez et que les 5,5 milliards de francs correspondant au dégel des reports imposés sont aléatoires. Mais que n'aurions-nous pas entendu si vous nous aviez proposé un budget d'équipement pour 1994 de 95 milliards ou 97 milliards de francs, comme cela aurait été le cas si l'action que vous avez menée avant l'été n'avait pas porté tous ses fruits !

Pour moi, et je le répète, ce budget est un bon budget, ce n'est en aucun cas, j'y insiste, un budget de transition. C'est un budget en attente des conclusions du Livre blanc et de la prochaine loi de programmation militaire que vous nous soumettrez au printemps.

M. Pierre Lellouche. La nuance est subtile !

M. Daniel Colin. Je donnerai peu de chiffres dans mon intervention, mais j'indiquerai toutefois que, pensions comprises, le budget de la défense pour 1994 s'élèvera à plus de 242 milliards de francs, soit 17 p. 100 du budget de l'Etat.

Au total, les moyens disponibles mis à votre disposition, monsieur le ministre d'Etat, sont en augmentation de 3,6 p. 100 par rapport à ceux qui avaient été effectivement alloués en 1993. Ils permettront sans aucun doute de poursuivre l'effort de modernisation de l'appareil de défense français en 1994.

En termes d'emplois comme en termes de crédits, le titre III du budget de la défense, qui enregistre une progression de 1,4 p. 100, rompt avec les budgets précédents

sur trois points particulièrement fondamentaux : en matière de gestion des effectifs, en ce qui concerne les mesures en faveur des personnels, pour le fonctionnement courant des armées.

J'analyserai, si vous le permettez, ces trois points successivement.

En matière d'effectifs, le budget se caractérise par une pause dans les suppressions d'emplois militaires et par un ralentissement des réductions d'emplois civils. Je rappelle qu'au cours des deux années 1992 et 1993, c'est près de 40 000 suppressions d'emplois militaires que le précédent gouvernement nous avait imposées. Cette pause dans les suppressions d'emplois permettra d'éviter, en 1994, des dissolutions supplémentaires d'unités.

Sur ce point, je tiens à réaffirmer le caractère inévitable des restructurations, qui traduisent votre effort pour optimiser les structures territoriales héritées du passé. Continuellement, il faut vérifier l'adaptation de l'outil à la mission.

Par ailleurs, je note que 3 000 emplois civils seulement seront supprimés en 1994, alors que ce chiffre atteignait 4 400 en 1993.

Vous nous proposez aussi, monsieur le ministre d'Etat, une professionnalisation accrue des unités ; nous y souscrivons totalement. Cette professionnalisation, qui concerne principalement l'armée de terre, verra la création de 1 000 emplois nouveaux d'engagés volontaires et permettra d'accroître nos capacités d'intervention hors du territoire national. Elle n'est pas contradictoire avec l'idée d'une armée de la nation, dans laquelle le service national retrouvera toute sa justification.

Monsieur le ministre, comme vous, le groupe UDF est attaché à cet impôt du temps, qui devient parfois celui du sang, qu'est le service national. Il me semble d'ailleurs, et j'aimerais avoir votre opinion, qu'il est sans doute temps que le Gouvernement se penche sur au moins trois points essentiels.

Tout d'abord, il faut rappeler l'attachement de la France à une armée de conscrits. Au-delà des aspects philosophiques, que resterait-il en effet de l'ambition et de la vocation mondiale de notre pays si son armée était totalement professionnalisée, donc restreinte, et devait s'en tenir à la défense du territoire et à quelques opérations extérieures très limitées ?

Il convient ensuite de réaffirmer la priorité absolue du service militaire sur toutes les autres formes du service national. En effet, la multiplication des formes civiles et des différents protocoles conduit à priver les armées de jeunes gens que leur formation et leur compétence attirent vers d'autres formes de service.

Enfin, il faut remettre bon ordre dans les formes civiles de service qui provoquent une crise de la ressource et qui rendent ce service national de plus en plus inégalitaire avec des rémunérations, des servitudes et des tâches différentes. Une fâcheuse habitude consiste, pour mettre en œuvre telle ou telle décision extérieure aux armées, à faire appel, faute de moyens, à cette ressource apparemment non inépuisable qu'est le contingent. Je le dis clairement, cette pratique, pour des causes aussi louables soient-elles, est totalement inadmissible pour nos armées et provoque une rupture grave du principe de l'égalité devant le service national.

Parallèlement, et comme l'a souligné Robert Poujade, les effectifs de la gendarmerie seront renforcés en 1994, puisqu'ils s'accroîtront de 800 postes, dont 600 de gendarmes auxiliaires. Cet accroissement significatif devrait

permettre d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'améliorer la lutte contre l'insécurité, à laquelle vous êtes très attaché.

En ce qui concerne les rémunérations, le budget de 1994 permettra de mieux prendre en compte les capacités et les sujétions professionnelles de nos militaires.

Je citerai la revalorisation des indemnités de service en campagne, les indemnités de service et de contrôle aérien, l'attribution de repas de service au personnel militaire du service de santé, soumis à des astreintes particulières, cette dernière mesure mettant fin à une regrettable injustice.

Par ailleurs, les officiers stagiaires du nouveau collège interarmées de défense et les spécialistes atomiciens de la marine, destinés à servir à bord du porte-avions à propulsion nucléaire, ainsi que certains personnels de la gendarmerie investis de responsabilités en matière de sécurité, bénéficieront de primes nouvelles et substantielles.

Les appelés bénéficieront de la revalorisation de certaines primes comme la prime de service en campagne, ainsi que de l'ouverture de postes supplémentaires d'officiers du contingent volontaires pour un service long, pour les appelés hautement qualifiés.

On constate la même rupture en ce qui concerne le fonctionnement courant des armées.

S'agissant des moyens de fonctionnement des services, vous avez fait le choix d'inverser la tendance à la dégradation, lente mais sûre, que nous dénoncions régulièrement auprès de vos prédécesseurs.

Je note sur ce point que vous avez décidé de créer vingt-cinq postes d'infirmiers-techniciens des hôpitaux des armées – les MITHA – ce qui améliorera les prestations paramédicales dans les hôpitaux du service de santé des armées. Par ailleurs, le redéploiement de postes à l'étranger permettra d'étendre le dispositif de représentation militaire de la France, notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Je remarque enfin une progression satisfaisante des crédits de fonctionnement courant et d'entraînement des forces, qui avaient eux aussi tendance à diminuer année après année. Vous couvrez ainsi les besoins nouveaux, tels que la formation des pilotes de l'aéronautique navale aux États-Unis, qui me semble une excellente mesure.

J'en arrive au titre V et aux crédits d'équipement, dont a parlé tout à l'heure Arthur Paecht. Leur augmentation atteint 5,7 p. 100 en termes de moyens disponibles par rapport à 1993. Ils permettront au ministère de la défense de poursuivre l'effort de modernisation des forces, dans l'attente des conclusions du Livre blanc et de la prochaine loi de programmation militaire.

Je souhaiterais revenir ici sur le niveau réel des ressources dont bénéficiera la défense en 1994. Alors que 103 milliards de francs étaient inscrits au titre V pour 1993, les armées n'ont bénéficié réellement que de 97,5 milliards de francs. En 1994, elles bénéficieront, à structure constante, de 103 milliards de francs de crédits d'équipement, dont 5,5 milliards de crédits de report qui pourront être consommés l'année prochaine.

Comme nous le savons, une pratique déplorable consistait dans les armées à accumuler petit à petit d'énormes quantités de crédits non consommés en fin d'exercice. Monsieur le ministre d'État, si vous n'aviez pas inversé la tendance, ce sont près de 15 milliards de francs de crédits non consommés qui auraient dû être reportés sur l'année 1994.

D'où viennent ces 15 milliards ?

Il s'agit certainement de crédits que les armées ne parviennent pas à consommer en raison des retards techniques pris sur les programmes d'armement. Mais il s'agit aussi et surtout de mesures de gel déguisées, puisque, dans la plupart des cas, c'est sur injonction du contrôleur financier du ministère du budget que les armées devaient bloquer la consommation de ces crédits, dont le report leur était en fait imposé.

Lors de l'adoption du collectif budgétaire de printemps, vous aviez entrepris de débloquer une première tranche de 3,5 milliards. Pour 1994, ce sont 5,5 milliards supplémentaires qui pourront être consommés.

Contrairement aux esprits – habituellement ou conjoncturellement – chagrins, je considère pour ma part que vous faites là, tout simplement, œuvre de bonne gestion et de transparence.

Je souhaiterais insister aussi sur les principaux axes d'effort que vous nous proposez en matière d'équipements.

Les crédits mis à la disposition de nos forces nucléaires permettront de poursuivre l'essentiel des programmes en cours, dont le calendrier sera respecté. Le programme du sous-marin nucléaire de nouvelle génération continue à être prioritaire : l'admission au service actif du *Triomphant* se fera en 1996, celle du *Téméraire* en 1998 et celle du *Vigilant*, dont vous avez passé récemment la commande, en 2001.

A propos du nucléaire, dont les orateurs précédents ont déjà beaucoup parlé, je voudrais avoir votre opinion, monsieur le ministre d'État, sur l'évolution de la doctrine de dissuasion et du concept d'emploi des forces. Certains experts et certains de mes collègues prônent en effet des révisions déchirantes.

Je sais très bien que toute décision en la matière relève du Livre blanc et du Conseil de défense, mais vous paraît-il raisonnable et justifié que nous passions d'un concept de non-emploi de l'arme nucléaire à un concept d'emploi ? Sur ce problème essentiel, votre réponse est bien évidemment attendue.

Que notre stratégie évolue, c'est pour moi une évidence.

Face à l'émergence, dans les quinze années qui viennent, de nouveaux pays dotés d'armes nucléaires, notre stratégie du faible au fort n'apportera sans doute plus toutes les réponses à toutes les menaces. De ce constat, il convient de tirer les conséquences pour notre équipement, pour les nouvelles armes que nous aurons à développer ; ceci me semble être un impératif majeur. En revanche, que nous passions brutalement à un nouveau concept d'emploi m'apparaîtrait comme une erreur historique grave.

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Daniel Colin. En effet, notre histoire, la situation géographique de notre pays, l'évolution de la situation internationale et surtout la crédibilité de l'arme nucléaire, qui réside paradoxalement dans son non-emploi, sont autant d'éléments militant pour le maintien d'une doctrine qui nous a donné la paix depuis trente ans. Résumons-nous. Il faut, à mon sens, rénover les scénarios, concevoir de nouvelles armes auxquelles seront affectées de nouvelles missions pour que notre dissuasion reste parfaitement crédible, sans pour cela toucher au concept qui de non-emploi.

Attention cependant au grand débat sur la dissuasion nucléaire. Robert Poujade me glissait tout à l'heure à l'oreille cette phrase pleine de sagesse : « Ainsi que Shakespeare le disait, le reste est silence ».

M. Pierre Lellouche. Oh, que c'est gaulliste, ça !

M. Daniel Colin. Notre arme de dissuasion ne doit pas faire l'objet d'un grand débat public, car c'est la dissuasion même qui serait alors remise en cause.

Vous savez, monsieur le ministre d'Etat, que, après l'essai nucléaire chinois réalisé début octobre, une forte émotion s'est manifestée dans les rangs de la majorité pour que la France reprenne au plus vite ses essais nucléaires. Malgré la volonté du Gouvernement, que nous ne mettons pas en doute, et en particulier la vôtre, monsieur le ministre d'Etat, cette reprise ne semble pas être à l'ordre du jour. Nous le regrettons, car nous sommes intimement persuadés, contrairement à ce qu'a affirmé publiquement le Président de la République, qu'en l'absence d'essais c'est la modernisation de nos forces nucléaires qui risque d'être, à terme, compromise. Nous sommes, comme vous, convaincus qu'une suspension provisoire peut être opérée sans dommage majeur. En revanche, nous craignons que cette suspension provisoire de trop longue durée ne devienne définitive en raison des contraintes internationales qui ne manqueront pas de peser sur nous au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de 1995, échéance de la renégociation du traité de non-prolifération nucléaire.

Je soulignerai aussi l'effort important consenti dans la recherche du renseignement, garant de notre autonomie d'information et de décision. Cet effort s'applique au domaine spatial et à celui des organismes de renseignement.

Pour l'espace militaire, qui est une des priorités de notre politique de défense, les crédits progresseront d'environ 14 p. 100. Ils permettront de poursuivre dans d'excellentes conditions les programmes Hélios et Syracuse 2 ainsi que les études concernant les satellites Osiris et Zénon.

Pour les organismes de renseignement, les crédits augmenteront en moyenne de 25 p. 100. Ils permettront, en particulier, à la direction générale de la sécurité extérieure, à la direction du renseignement militaire et à la direction de la protection et sécurité de défense, de rapprocher leurs effectifs de ceux de leurs homologues allemands ou britanniques.

Ce budget permettra aussi globalement de poursuivre la modernisation nécessaire de nos forces. Nos collègues rapporteurs pour avis ont traité abondamment les problèmes des différentes armes. Je n'y reviendrai pas.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je souhaiterais dire un mot, avant le conclure, sur la situation de notre industrie d'armement. Notre collègue, M. René Galy-Dejean, a récemment présenté à la commission un excellent rapport, dans lequel il fait le point sur la crise de cet important secteur industriel.

Nous sommes tous conscients de la gravité de cette crise, même si elle touche de manière différente l'industrie aéronautique et spatiale, l'industrie des armements terrestres et les constructions navales.

Nous savons tous que la maîtrise impérative des finances publiques nous empêchera, dans l'avenir, de bénéficier de budgets de la défense suffisants pour soutenir à eux seuls l'ensemble de nos industries d'armement.

Celles-ci doivent donc évoluer et se restructurer, en cherchant notamment à multiplier les alliances au niveau européen. Cette restructuration est une question de vie

ou de mort. Beaucoup d'industriels réfléchissent à ces questions, et certains ont déjà bien avancé dans leurs négociations avec des partenaires européens.

D'autres, nous le savons, sont naturellement peu enclins à rechercher ce type d'alliance. Je pense pour ma part qu'il appartient au Gouvernement de les encourager à réfléchir à leur avenir. Nous sommes tous convaincus, comme vous, monsieur le ministre d'Etat, que les exportations de matériels de défense ne sont pas simplement l'affaire des industriels, mais aussi celle de la nation.

Vous avez entrepris, depuis votre entrée en fonction, de vous saisir personnellement d'un certain nombre de dossiers en instance. Face à l'agressivité croissante des Etats-Unis dans ce domaine, et à certaines pratiques que nous trouvons être à la limite de la bienséance et de la loyauté, l'effort que vous avez entrepris est absolument indispensable, afin que puissent être conclus de nouveaux contrats de nouveaux programmes.

L'exportation des matériels de défense est aussi l'affaire de l'Etat, car c'est un acte politique majeur ressenti comme tel par nos clients potentiels.

Je dirai peu de chose des opérations extérieures, souhaitant que vous soyez en mesure de nous présenter un collectif budgétaire qui couvre la plus grande partie de leur coût, afin que celui-ci n'ampute pas le budget d'équipement de nos armées.

Je souhaite, puisque l'occasion m'en est donnée, rendre un hommage particulier, au nom de mon groupe, à nos soldats présents sur presque tous les continents et qui effectuent leur mission de paix dans des conditions toujours difficiles, parfois abominables.

Pour conclure, monsieur le ministre d'Etat, je dirai que ce budget, qui sauvegarde l'essentiel, tant au point de vue du fonctionnement que de l'équipement, est aussi un budget courageux. Il l'est d'autant plus que nos principaux partenaires européens, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et des pays non européens, les Etats-Unis en particulier, ont entrepris des diminutions drastiques de leurs budgets militaires, de 30 à 40 p. 100.

Vous avez choisi, et nous vous soutenons dans votre choix, de ne pas prendre le mauvais prétexte des « dividendes de la paix » qui seraient à toucher, pour accepter une diminution de votre budget. Ne dites-vous pas vous-même que relâcher aujourd'hui l'effort de défense, ce serait doubler en haut d'une côte ?

Ces dividendes sont inexistantes, bien sûr, et c'est pure démagogie de s'en prévaloir, à un moment où le paysage se brouille et où la menace est de plus en plus difficile à définir.

Dans ce contexte complexe, délicat, vous avez préféré continuer à faire de la défense et de la sécurité une véritable priorité du Gouvernement. Par vos prises de position courageuses, vous avez démontré une fois encore que l'effort de défense traduisait une volonté politique. Cet effort est le prix de la liberté et de notre indépendance.

Soyez certain, monsieur le ministre d'Etat, que le groupe UDF, au nom duquel je m'exprime ce soir, vous soutient dans votre démarche et votera, naturellement, le budget de la défense que vous nous avez proposé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 9 novembre 1993, de M. Robert Galley, un rapport, n° 410, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Brard tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'exploitation et de maintenance des centrales nucléaires (n° 410).

J'ai reçu, le 9 novembre 1993, de M. François-Michel Gonnor, un rapport, n° 467, fait au nom de la commission de la production et des échanges sur la proposition de résolution de M. Alain Bocquet tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics attribués à la Corse (n° 467).

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 ;

Défense (*suite*) :

M. Arthur Paecht : Equipement (annexe n° 39) et M. Patrick Balkany : Fonctionnement (annexe n° 40) rapporteurs spéciaux, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexes n° 39 et 40 au rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général) ;

M. Roland Nungesser, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 582, tome VIII) ;

MM. Jacques Baumel : Dissuasion nucléaire (tome IV) ; Jean-Michel Boucheron : Espace et communication (tome V) ; Philippe Briand : Forces terrestres (tome VI) ; Yves Bonnet : Marine (tome VII) ; Olivier Darrason : Air (tome VIII) ; Jean-Claude Asphe : Personnel de la défense (tome IX) ; Jean-Guy Branger : Soutien des forces (tome X) ; Robert Poujade : Gendarmerie (tome XI) rapporteurs pour avis, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 583, tomes IV à XI).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

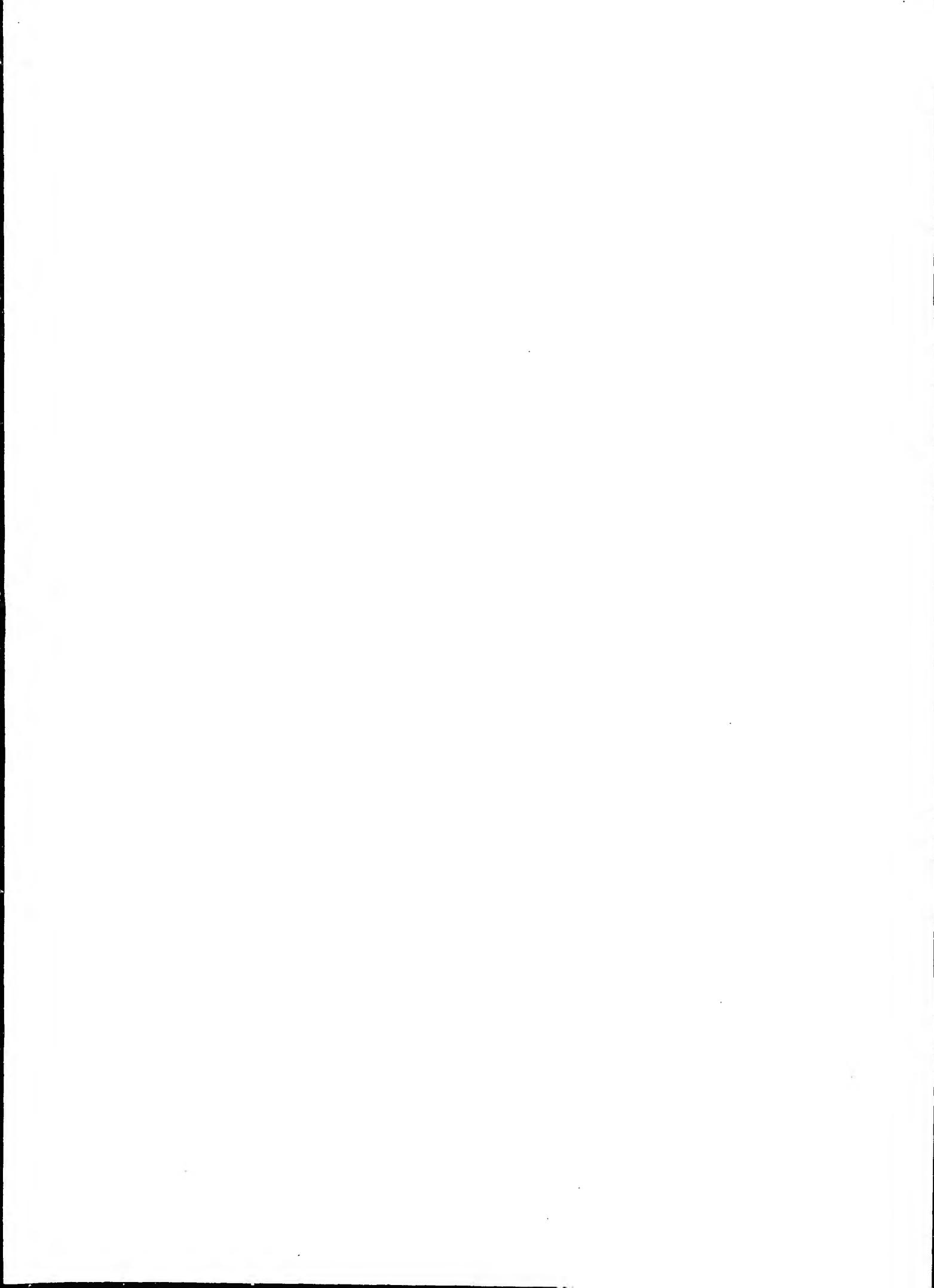
Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 10 novembre 1993, à deux heures vingt).

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*



A B O N N E M E N T S

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	114	912	
33	Questions..... 1 an	113	594	
83	Table compte rendu.....	55	95	
93	Table questions.....	54	103	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	104	574	
35	Questions..... 1 an	103	375	
85	Table compte rendu.....	55	89	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
95	Table questions.....	34	57	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 707	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	334	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 668	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

